

Magazine d'informations de la commune de Trangé >> **Juillet 2020**



>> Sommaire

>> INFOS PRATIQUES	p. 2
>> MOT DU MAIRE	p. 3
>> VIE COMMUNALE	p. 4
▶ Informations municipales diverses	
▶ Le budget	
▶ Le Sivom	
▶ Bibliothèque	
▶ Trangé évolue	
▶ Le Coronavirus	
▶ Un peu de civisme	
▶ Dégradations	
▶ La Setram	
>> VIE SCOLAIRE	p. 21
▶ Le mot du directeur	
▶ Les parents d'élèves (APE)	
>> VIE ASSOCIATIVE	p. 23
▶ Les Anciens combattants	
▶ Les contacts	
▶ ASLC	
• Marche nordique	
• Randonnée pédestre	
• Atelier mosaïque	
• Encadrement	
• Section dessin-peinture	
• Atelier croquis	
• Section Anglais	
• Section Musique	
• Tennis de table	
• Couture	
• Yoga	
• Badminton	
• Gym/baby Gym	
• Tai Chi Chuan	
▶ Trangé bougez	
▶ Comité des Fêtes	
▶ Générations mouvement	
▶ Comité de jumelage	
▶ Trangé Football club	
>> LIBRE EXPRESSION	p. 35
>> UN PEU D'HISTOIRE	p. 37

>> Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie de TRANGÉ
1 rue de la Mairie
72650 Trangé
02.43.88.84.75
02.43.88.70.77
mairie@trange.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	Fermé
Mardi	Fermé	14h - 18h
Jeudi	Fermé	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	Fermé

Accueil-Secrétariat :

Laurence HAMELIN et Patricia LETENDARD

Nos déchets

Déchets verts et encombrants

- > Déchets verts au lieu-dit « Les Pinardières » à Trangé
- > Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon)

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	Fermé
Mercredi	9h - 12h	Fermé
Jeudi	Fermé	14h - 18h
Vendredi	Fermé	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h

Composteurs

Vous désirez diminuer, mieux trier vos déchets ?
Contactez le service propreté de le Mans Métropole
Tél : 02.43.47.47.60

Agence Postale

Bureau de poste de La Milesse - Tél : 02 43 47 18 69

Transports Interurbains de la Sarthe

Ligne 209 : Tennie ► Le Mans

Ligne 207 : St Denis D'orques ► Le Mans

Pour connaître les horaires de passage à Trangé : des dépliants sont disponibles en Mairie et sur aleop.paysdelaloire.fr / 02.43.39.90.72

Tarifs restaurant scolaire

- Enfants de Trangé : **3,61 €**
- Enfants- Adultes hors commune et occasionnels : **5,17 €**
- Repas spéciaux - (allergies) : **1,71 €**

Tarifs garderie

- Par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée : **2.24 €**
- Pour la 1/2h supplémentaire (18h-18h30) : **0.99 €**

Tarifs concessions

30 ans : **140 €** 50 ans : **200 €**

Location de la salle « Gaston Langevin »

Location caution : 1000 €	Nombre de jours	Commune	Hors commune
Mariage, réception, soirée dansante, vin d'honneur, concours de cartes	1 jour	230 €	1 000 €
	2 jours	380 €	1 250 €
	3 jours	450 €	1 500 €
Exposition, vente et réunion	1 jour	160 €	250 €
Journée supplémentaire		70 €	150 €
Décès	1 jour	120 €	
Cuisine		70 €	
Vaisselle		90 €	

Trangé

Infos

>> Mot du Maire

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Depuis le début de l'année et en ce premier semestre, des évènements importants ont eu lieu.

Le 15 mars, vous nous avez renouvelé votre confiance pour gérer notre collectivité.

Je peux vous assurer que cette gestion sera rigoureuse et transparente avec l'envie de réaliser les projets énoncés dans notre profession de foi et dans la mesure de nos finances.

Ce moment me permet, avec mes collègues, de vous remercier de cette confiance en espérant être à la hauteur de vos attentes.

Le 17 mars, « Boum », la COVID-19 nous tombe dessus et tout le monde se retrouve confiné. J'espère que ce virus vous a épargnés ainsi que vos familles et que ce confinement n'a pas été trop difficile malgré toutes les contraintes que cela a donné à nos actifs dans leur nouvelle organisation de travail, mais également pour les parents qui ont dû gérer l'école à la maison, avec l'aide de nos enseignants que je remercie pour leur présence et leur investissement.

Merci à vous, chers trangéennes et trangéens, pour le respect des barrières sanitaires mises en place pendant ce confinement, ce qui a permis de voir la COVID-19 reculer et nous faire entrer dans la phase tant attendue de déconfinement.

Mais soyons prudents et vigilants, car ce virus n'a pas disparu.

Merci aux agents qui ont continué d'assurer leur poste quand cela était possible. Cela a permis d'avoir un service minimum en mairie, un entretien des bâtiments communaux et des espaces extérieurs de notre commune.

Merci aux commerçants qui ont su s'adapter et répondre aux besoins de notre population.

Merci à toutes celles et ceux qui ont confectionné environ 1200 masques, mis à votre disposition suivant vos besoins.

Enfin, je vous confie que je suis fier de gérer notre village, mais également attristé par les incivilités et les dégradations constatées. Comme nous vous l'avons indiqué dans un flyer et dans ce bulletin, c'est ensemble que nous pouvons faire face à ces difficultés. Alors n'hésitez pas à nous tenir informés ou à contacter un référent près de chez vous.

Pour la tranquillité de notre village, AGISSONS !!

Bonnes vacances à tous



>> Mot du Maire

>> Numéros utiles

URGENCES

POMPIERS 18
SAMU 15
GENDARMERIE 17

CULTE CATHOLIQUE

Paroisse de Rouillon :
 Tél. 02 43 47 80 75

CONTACTS PRESSE

Ouest France :

Mme Dany PRAT
 Tél. 02 43 78 08 07

Maine Libre :

Mme Catherine CHAILLOU
 Tél. 06 83 38 48 98

BRIGADES DE GENDARMERIE

La Suze sur Sarthe : Tél. 02 43 77 31 78
Coulans sur Gée : Tél. 02 43 88 82 06
Loué : Tél. 02 43 88 40 29

Dépôt plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

FAMILLES RURALES

Responsable de secteur :
Mme Delphine AGEORGES
 34, rue Paul Ligneul
 72015 Le Mans cedex 2
 Tél. 02 43 39 75 00

ASSISTANTE SOCIALE & PUERICULTRICE DU DEPARTEMENT

11 rue Maurice Ravel
 72700 ALLONNES
 Tél : 02 43 14 33 60



>> Les documents administratifs dans votre mairie

Quoi ?	Où ?	Comment ?	Combien ?	Observations
Carte nationale d'identité Validité : majeurs : 15 ans mineurs : 10 ans	Contacter les mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 La Chapelle-Saint-Aubin : 02.43.47.62.70 - Arnage : 02.43.21.10.06 Penser à prendre rendez-vous avant de vous déplacer			En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé service « Prêdemande CNI » est mis en place pour une première demande de CNI ou un renouvellement. www.ants.gouv.fr
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau BP 22406 44324 Nantes Cedex 3	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite précisant les noms, prénoms et filiations • Copie recto verso de la carte nationale d'identité 	Fournir une enveloppe timbrée à votre nom et adresse	Demande en ligne : www.mes-demandes.com/demande-casier
Inscription liste électorale	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Justificatif de domicile de -3 mois 	Gratuit	Inscription toute l'année
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimé à remplir sur place • Carte nationale d'identité 	Gratuit	
Passeport biométrique	Contacter les mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 - La Chapelle-Saint-Aubin : 02.43.47.62.70 - Arnage : 02.43.21.10.06 Penser à prendre rendez-vous avant de vous déplacer La saisie en ligne préalable est identique à celle de la Carte Nationale d'Identité			
Recensement militaire	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Livret de famille • Justificatif de domicile 	Gratuit	Le mois de son 16 ^e anniversaire

>> Les élections

Remerciements

Le 15 mars 2020, vous avez élu une nouvelle équipe municipale avec à sa tête Jacky Marchand, Maire sortant. Celle-ci est composée de femmes et d'hommes en nombre pratiquement égal, venant d'horizons divers, dans laquelle, chacune et chacun, apportent son expérience et sa compétence.

Cette équipe, volontaire et dynamique, a pris conscience de la confiance que vous lui accordez par vos suffrages et des missions qui vont être les leurs au cours des six prochaines années.

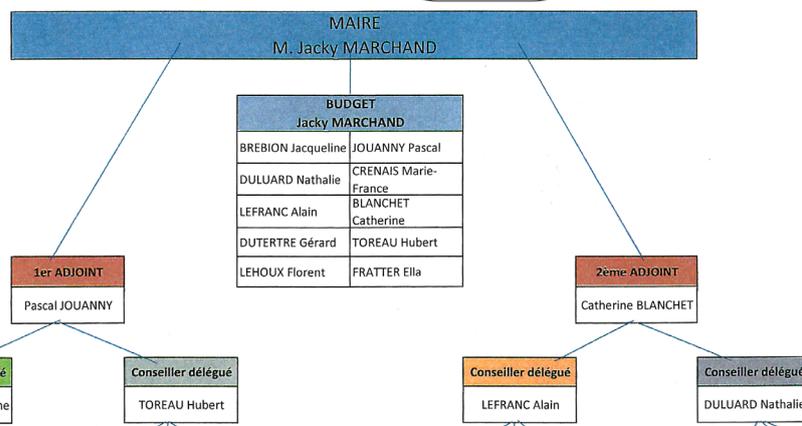
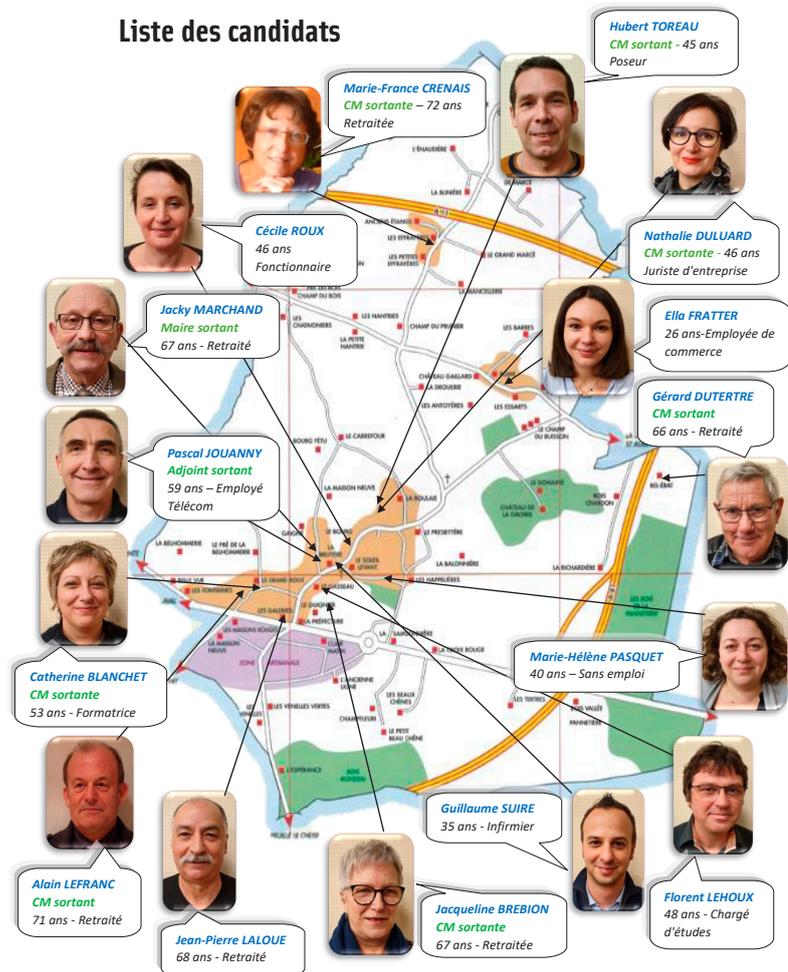
Par votre engagement dans cette démarche électorale, vous crédibilisez l'action qui va être menée sur le terrain et qui verra l'aboutissement des chantiers restés à ce jour en attente. Les aléas économiques et sanitaires restent néanmoins d'actualité et peuvent, seuls, être un frein à notre ambition qui est de donner à notre commune l'image d'une cité accueillante où il fait bon vivre.

L'ensemble du Conseil municipal tenait à vous remercier pour votre civisme et vous assure de son entier dévouement, au service de notre collectivité.

Les tableaux joints vont vous aider à reconnaître chacun d'entre eux et à préciser leur rôle au sein du Conseil.



Liste des candidats



PERSONNEL COMMUNAL	URBANISME	CCAS	SCOLAIRE	TRAVAUX	VOIRIE	COMMUNICATION	IMPÔTS	CIMETIERE	BOCAGE CENOMANS	SPORT ANIMATION	APPEL OFFRES
ROUX Cécile	LEFRANC Alain	ROUX Cécile	SUIRE Guillaume	DUTERTRE Gérard	LALOUE Jean-Pierre	CRENAIS Marie-France	DULUARD Nathalie	ROUX Cécile	CRENAIS Marie-France	CRENAIS Marie-France	CRENAIS Marie-France
LEHOUX Florent	FRATTER Ella	CRENAIS Marie-France	ROUX Cécile	LEHOUX Florent	PASQUET Marie-Hélène	FRATTER Ella	BREBION Jacqueline	CRENAIS Marie-France	JOUANNY Pascal	SUIRE Guillaume	JOUANNY Pascal
PASQUET Marie-Hélène	PASQUET Marie-Hélène	DUTERTRE Gérard	DULUARD Nathalie	PASQUET Marie-Hélène	DULUARD Nathalie	SUIRE Guillaume	DUTERTRE Gérard	BREBION Jacqueline	PASQUET Marie-Hélène	JOUANNY Pascal	LEHOUX Florent
BLANCHET Catherine	TOREAU Hubert		PASQUET Marie-Hélène	FRATTER Ella	BLANCHET Catherine		LALOUE Jean-Pierre	DUTERTRE Gérard		TOREAU Hubert	TOREAU Hubert
								LEHOUX Florent			

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE VOS ÉLUS

A retrouver sur le site www.trange.fr – Rubrique «Ma Mairie»

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

LE MANS METROPOLE : Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Par délibération du 4 avril 2019, Le Mans Métropole a arrêté un projet de 3^{ème} Programme Local de l'Habitat, portant sur la période 2019-2025.

En cohérence avec le projet de PLU communautaire qui couvre une période plus large (horizon 2030), les objectifs du PLH3 ont été établis au regard d'un scénario de développement permettant d'atteindre 216 000 habitants en 2025 sur Le Mans Métropole, sur la base de 6 orientations:

Orientation n°1 - Renforcer la qualité et l'attractivité du parc privé

Orientation n°2 - Mieux répondre aux besoins d'accession des ménages

Orientation n°3 - Continuer à faire du logement locatif social un levier de mixité.

Orientation n°4 - Apporter des réponses à des besoins spécifiques

Orientation n°5 - Mettre en œuvre une politique foncière au service du projet habitat

Orientation n°6 - Assurer la qualité du pilotage de la politique de l'habitat

La feuille de route du PLH pour Trangé

A l'échelle de la commune de Trangé, le projet de PLH3 vise la construction de 120 logements neufs sur 6 ans et l'objectif d'une population de 2 000 habitants à horizon 2030.

A l'unanimité le Conseil municipal donne un avis FAVORABLE sur ce projet.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupement de commandes avec les communes de Chaufour-Notre-Dame, Rouillon, Saint-Georges-du-Bois, Pruillé-le-Chétif et Trangé, afin d'optimiser et de mutualiser des achats et la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le principe de groupement de commandes, désigne la commune de Rouillon comme coordonnateur et autorise M. Le Maire à signer la convention.

BIBLIOTHEQUE

Conformément aux directives de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe et conformément à la

délibération du jeudi 17 novembre 2011 définissant une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale, il est proposé pour l'année 2018 de se séparer de 395 ouvrages

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour l'élimination de ces ouvrages et autorise Mme Séchet, à signer le procès-verbal d'élimination

NUMÉROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DES VOIES ET LIEUX-DITS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des problèmes rencontrés par l'adressage. Pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de procéder au changement de nom des lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

PARTICIPATION CITOYENNE

Intervention du lieutenant SCHNEIDER, commandant la COB de La Suze, et de l'adjudante AUFORT, sur la mise en place d'un dispositif d'entraide, appelée «Participation citoyenne», basé sur le volontariat. Cette démarche partenariale et solidaire testée dans d'autres communes a permis une baisse significative de la délinquance (25 à 40 % des atteintes aux biens).

Dispositif : Signature d'un protocole entre l'État, la commune et les force de sécurité

Objectifs : Rassurer les administrés et dissuader les délinquants

Réfèrent : Intermédiaire volontaire entre la population et la gendarmerie qui transmet tout renseignement à la gendarmerie, relaie les informations à la population et annihile la réticence de la population à contacter les forces de l'ordre.

Réunion publique prévue : Lundi 16 septembre 2019 – 19h30

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite réévaluer les tarifs pour l'année 2019/2020 sur la base de la variation selon indice INSEE : 1.14 %

Le Conseil municipal décide à l'unanimité une augmentation des tarifs à partir du 1er septembre 2019, lesquels seront donc les suivants :

Enfants fréquentant régulièrement le restaurant

scolaire : 3.61 €
 Adultes et enfants hors commune : 5.17 €
 Repas spéciaux (enfants allergiques) 1.71 €

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite réévaluer les tarifs pour l'année 2019/2020 sur la base de la variation selon indice INSEE : 1.14%
 Le Conseil municipal décide à l'unanimité une augmentation des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2019, lesquels seront donc les suivants :
 2.24 € par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée
 0.99 € pour la demi-heure supplémentaire, soit de 18h00 à 18h30

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE SPORTIF ET DE LOISIRS

Réunion de la commission d'appel d'offres : 04 juillet 2019 – 17h30 en présence de M. Audouin, Bureau d'étude PAYSAGE CONCEPT qui a présenté à la commission le résultat de l'analyse, la notation et le classement des offres.
 Après présentation du dossier, des propositions retenues par la commission et débat, il est proposé au Conseil municipal de retenir les marchés de base et options suivants :
 A l'unanimité le Conseil municipal retient les entreprises et le montant des marchés présentés.

Contrat de Développement Métropolitain : Aménagement

MARCHE DE BASE	LOT 1 VRD HRC	LOT 2 Plantations, mobiliers sportifs, de détente, engazonnement, clôtures NCI
HT	183 250.00	113 000.00
TTC	219 900.00	135 600.00

OPTIONS	LOT 1	LOT 2
	Gazon synthétique	
1	8 138.40 € HT 9 766.08 € TTC	9 553.40 € HT 11 464.08 € TTC
2		Mobiliers complémentaires 8 456.50 € HT 10 147.80 € TTC
3		Structures sportives à définir pour un budget de : 7 300.00 € HT 8 760.00 € TTC
5	Mélange Terre /Pierre 6 096.00 € HT 7 315.20 € TTC	

MONTANT DES MARCHES	LOT 1 HRC	LOT 2 NCI	TOTAL
HT	181 207.60	138 309.90	319 517.50
TTC	217 449.12	165 971.88	383 421.00

Espace Sportif et de loisirs

Dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain, le projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisirs est susceptible d'être éligible. L'origine du financement d'un montant global de 319.517 € est le suivant :

DETR 70.000 €
 CDM 52.000 €
 Maître d'ouvrage 197.517 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de la région et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du CDM.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT :

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude pour travailler sur le déplacement du terrain de foot.
 A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE:

Suite au diagnostic du cabinet d'étude LCA, il est présenté 5 propositions de travaux dont la plus complète intègre le remplacement des menuiseries, la réfection de la façade, des toitures, la pose de panneaux photovoltaïques pour une estimation de 550 000 HT avec une possibilité de demande de subvention auprès de l'état, LMM et Région
 M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude pour travailler sur ce dossier.
 A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

POSTE ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Monsieur le Maire informe le Conseil que :
 Jennifer, actuellement au grade d'Adjoint technique principal 2nd classe, peut bénéficier de l'intégration directe au grade d'ATSEM principal 2nd classe. Si le conseil accepte la création de ce poste, Jennifer sera en droit de refuser les heures administratives à la Mairie. Dans ce cas, la commune sera en droit de diminuer le temps horaire de son poste d'ATSEM après avis auprès du comité technique paritaire du Centre de gestion.
 Afin de pérenniser les heures administratives, il lui a été proposé de présenter au conseil la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et la diminution du poste d'ATSEM. Jennifer a donné son accord pour la double carrière. Dans un premier temps Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la création du poste d'ATSEM principal 2nd classe.

Les propositions concernant la diminution du poste et la création d'un poste d'adjoint administratif seront à l'ordre du jour de la réunion du mardi 08 octobre. A l'unanimité le Conseil municipal accepte de créer 1 poste d'ATSEM à temps non complet, 27h11 à partir du 01 décembre 2019.

**EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2019**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM POUR UN
SYNDICAT A LA CARTE**

La présidente du SIVOM a présenté en comité syndical le 19 septembre 2019, le projet de modification des statuts du syndicat en syndicat à la carte. Celui-ci a approuvé le projet de modification des statuts et propose donc aux Conseils municipaux des communes membres, la constitution du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans en syndicat à la carte. Les compétences obligatoires seront complétées par les compétences à la carte. L'adhésion aux compétences à la carte sera libre pour chaque commune membre. Le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du SIVOM.

**POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE -
Augmentation du temps hebdomadaire**

Durant la disponibilité de Mme Motard, Fabienne Malheuvre, Adjoint technique, sur le poste à 24,44h, effectuait des heures complémentaires. Suite à la démission de Mme Motard, il est proposé d'augmenter le temps hebdomadaire de ce poste en le passant à 32,32h annualisé. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'augmentation du poste d'Adjoint Technique, 24,44h à 32,32h hebdomadaire annualisé à partir du 01 novembre 2019.

**EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2019**

CAMION - Service technique

Suite à la consultation, trois propositions commerciales ont été envoyées pour remplacer le véhicule actuellement en service :

Garage CRETOT : IVECO 45 000 € HT
reprise camion : 1500 €

Garage AD PICAULT : IVECO
42 800 € HT reprise camion : 2500 €

Garage RENAULT :
MASTER 43 580 € HT pas de reprise
A l'unanimité, le Conseil municipal retient l'offre du Garage PICAULT.

INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC (Mme Jocelyne GOUSSET) Mme Jocelyne GOUSSET a occupé les fonctions de comptable du Trésor de l'agglomération mancelle de janvier à juin 2019, et donc à ce titre receveur municipal de la commune. Conformément aux prescriptions du décret N° 82979 du 29 décembre 1982, elle sollicite l'octroi de l'indemnité de conseil d'un montant de 238.50 brut soit 215.78 net pour l'année 2019.

Le Conseil municipal accepte le versement de l'indemnité 2019 à Mme Jocelyne GOUSSET.

**INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC
(M. Jean MARTY)**

M. Jean MARTY occupe les fonctions de comptable du Trésor de l'agglomération mancelle depuis le 1er juillet 2019 et donc à ce titre receveur municipal de la commune. Conformément aux prescriptions du décret N° 82979 du 29 décembre 1982, il sollicite l'octroi de l'indemnité de conseil d'un montant de 238.50 brut soit 215.78 net pour l'année 2019.

Le Conseil municipal accepte le versement de l'indemnité 2019 à M. Jean MARTY.

INDEMNITE DU PRETRE

Monsieur le Maire propose une indemnité de 125.00 € à Monsieur l'Abbé Louis LESACHER. A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le versement de cette indemnité.

**EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019**

**MENUISERIES EXTERIEURES BIBLIOTHEQUE : bâtiment 16
et 18 rue de la mairie**

Trois entreprises ont répondu, une seule a été retenue : A POSER pour les menuiseries alu extérieures et bois intérieur et un devis de 58.640,26 € HT. Le Conseil municipal retient l'offre de la société A POSER pour un montant de 58.640,26 € HT

BAIL – cabinet esthéticienne

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ils doivent délibérer pour l'autoriser à signer le bail au profit de Marion MENON, esthéticienne, situé 16, rue de la Mairie à Trangé, pour une durée de 9 ans, commençant à courir le 1er décembre 2019, moyennant un loyer annuel de 3000€ (chauffage est compris - électricité à sa charge).

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire, ou toute autre personne désignée

par lui, à signer le bail de location et tous documents se rapportant à ce dossier.

GROUPE SCOLAIRE :

diagnostic bâtiment choix du bureau d'étude

Consultation de 3 bureaux d'études pour contrôler si le bâtiment peut supporter les futurs travaux (façades, menuiseries, toiture): BET Chaumont, IM3 Le Mans, Artemis

Réponse de la société ARTEMIS :

Devis à 2700 € HT 3240 € TTC

A l'unanimité, Le Conseil municipal, retient la société ARTEMIS pour un montant de 2700 € HT

CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le contrat se termine fin 2019. Deux propositions ont été adressées :

THIREL BUREAU 210 € HT par trimestre sur 5 ans avec maintenance

REX ROTARY 99 € HT par trimestre avec maintenance

Appel THIREL BUREAU pour négociation, pour le même matériel 180 € HT par trimestre+ maintenance.

Prix des copies : Couleur : 42 € les 1000 -

Noir et blanc : 4.20 € les 1000.

A l'unanimité, le Conseil municipal, retient la société THIREL BUREAU pour un montant HT de 180 € par trimestre avec maintenance.

PARTICIPATION A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Maintien de salaire pour les agents et proposition de passer à une participation à hauteur de 10 € par mois et par agent à temps complet (7€ par mois actuellement) et de revoir le taux tous les ans.

A l'unanimité, Le Conseil municipal, retient la proposition de participation à hauteur de 10€ par mois pour un temps complet

DÉCISION MODIFICATIVE :

Amortissement équipement robinet

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 -

(virement à la section d'investissement) : -3062.36 €

Chapitre 042 - (opérations d'ordre de transfert entre sections) - article 6811 +3062.36 €

Article 6811 (dotation aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles)

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 021 -

(virement de la section de fonctionnement) -3062.36 €
Chapitre 040 -

(opération d'ordre de transfert entre sections) -

article 281531 +3062.36€

Article 281531 (Amortissements-Réseaux d'adduction d'eau)

A l'unanimité, Le Conseil municipal, donne son accord pour la modification exposée.

EFFACEMENT DE CREANCE

Par jugement du 26 Septembre 2019, la commission de surendettement des particuliers d'Ille et Vilaine a prononcé l'effacement des dettes de M. DELISLE Jean et de Mme DELISLE Sophie (née BOURDIN) pour un montant de 157.03 €

A la demande de la trésorerie il est demandé au Conseil municipal de constater l'effacement de cette dette et de mandater une dépense correspondant à ce montant pour solder les titres de recettes impayés.

A l'unanimité, Le Conseil municipal, donne son accord pour l'effacement de la dette

SALLE POLYVALENTE : Tarif pour les associations

Le Conseil municipal a décidé de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente qui seront applicables au 1 Janvier 2020 (Voir le tableau en INFOS PRATIQUES).

Pour les associations implantées sur le territoire de la commune proposant des activités et ou services à destination de la population de Trangé.

-1^{ère} location : Gratuite

-Location suivante : Demi-tarif salle - Demi-tarif cuisine - Plein tarif cuisine

Les associations peuvent réserver la salle à tout moment en fonction des dates disponibles.

Les autres locations ne pourront se prendre qu'une année à l'avance.

La location est définitive uniquement lorsque le contrat est signé et les arrhes versés (25% de la totalité de la location, sauf vaisselle). Un chèque de caution de 1000.00 € sera demandé au moment du règlement du solde soit un mois avant la location.

A l'unanimité, Le Conseil municipal, donne son accord pour le tarif de la salle polyvalente

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Création d'un poste ATSEM principal seconde classe non complet

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM - Temps non complet (23.09h) au 1er mars 2020.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet au 1^{er} mars 2020.

Création d'un poste d'adjoint administratif temps non complet

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif –Temps non complet (7h) au 1^{er} mars 2020
A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet au 1^{er} mars 2020.

Création d'un poste d'adjoint technique temps non complet

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique –Temps non complet (16h) au 20 janvier 2020
A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet au 20 janvier 2020.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

**BUDGET COMMUNE (Voir pages suivantes)
TAUX D'IMPOSITION : taxes directes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 et propose qu'ils soient inchangés.

- Taxe d'habitation : 10.21
- Taxe Foncière bâtie : 10.75
- Taxe Foncière non bâtie 14.38
- CFE : 8.69

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2020.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS/Commune

Travaux de renouvellement BTA (Basse Tension A) au lieu-dit « La Bliinière » (parcelle ZN15).
A l'unanimité le Conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de servitudes.

CIMETIERE - Mise à jour du règlement

Après présentation et à l'unanimité le Conseil municipal approuve la mise à jour du règlement du cimetière et donne son accord pour le mettre en ligne sur le site internet.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

**ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
Élection du Maire**

Conformément à l'article L2122-8 du CGCT, Mme Crénaïs Marie-France a pris la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil.
Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après appel de candidatures, il est procédé au vote par bulletin.
Après dépouillement, Jacky MARCHAND, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Création de postes d'adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la proposition de 2 ou 4 adjoints, chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.
Après dépouillement, avec 12 voix, il est décidé d'élire 2 adjoints au Maire.

Elections des adjoints

Après un appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 : Alain LEFRANC – Ella FRATTER
Liste 2 : Pascal JOUANNY – Catherine BLANCHET
Après dépouillement, la liste 2 (deux) ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau : Pascal JOUANNY : 1^{er} adjoint au Maire
Catherine BLANCHET : 2^{ème} adjoint au Maire
La «Charte de l'élu local» est ensuite portée verbalement à la connaissance de tous.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
Le Conseil municipal a procédé à la nomination des élus dans les différentes commissions (Voir le tableau dans le chapitre consacré aux élections).
A l'unanimité le Conseil municipal valide les commissions communales.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIVOM du Bocage Cénomans

Chaque commune doit être représentée dans chaque commission thématique. Peuvent y siéger des conseillers municipaux qui ne sont pas élus du comité syndical (désignation de 3 titulaires et 1 suppléant).
Sont proposés :

TITULAIRES	SUPPLEANT
JOUANNY Pascal BLANCHET Catherine DULUARD Nathalie	PASQUET Marie-Hélène
COMMISSIONS THEMATIQUES	REPRESENTANTS
Enfance jeunesse	BLANCHET Catherine
Petite enfance	PASQUET Marie-Hélène
Finances	JOUANNY Pascal
Communication	DULUARD Nathalie

A l'unanimité le Conseil municipal valide les représentants de la commune au SIVOM

ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe)

La commune est actionnaire (150 €) depuis l'aménagement foncier lié à la construction de la LGV. Les services sont à disposition pour les projets liés à l'aménagement du territoire. Monsieur MARCHAND propose de représenter la commune à l'ATESART. A l'unanimité le Conseil municipal valide la proposition de M. MARCHAND.

CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale)

Mise en œuvre de service et de prestations pour le personnel communal.

Déléguée élue représentant de la commune : Mme ROUX Cécile. A l'unanimité le Conseil municipal valide cette proposition.

INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES DELEGUES

Jeudi 04 juin, Monsieur le Maire et ses adjoints se sont réunis pour échanger sur le montant des indemnités du maire, adjoints et délégués qu'ils souhaitaient proposer au Conseil municipal.

Indemnité du Maire

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2020 : 3 889.40 € Brut pour une population de 1000 à 3499 habitants.

Indemnité brut proposée : 1672,44 €, soit 43% de l'IB 1027 (Taux maximal : 51,6 %).

Indemnité des 2 adjoints

Indemnité brut proposée : 466,72 €, soit 12 % de l'IB 1027 (Taux maximal : 19,8 %)

Indemnité des 4 conseillers municipaux délégués

Indemnité brut proposée : 233,36 €, soit 6 % de l'IB 1027 (Taux maximal : 6%)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces propositions d'indemnités attribuées à partir du 28 mai 2020 pour le Maire et les adjoints et du 09 juin 2020 pour les délégués.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Chaque conseiller a été destinataire d'une copie de l'article L 2122-22 du Code Général Des Collectivités Territoriales concernant les 29 délégations dont le Maire peut bénéficier.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire bénéficier Monsieur le maire de ces 29 délégations et ce pour la durée de son mandat.

LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX CRISE SANITAIRE COVID 19

Suite à la crise du COVID 19 et du confinement obligatoire, l'entreprise KOMILFO (A POSER), le cabinet de Mme ROUX Mathilde (Podologue) et le cabinet de Mme MENON Mathilde (Esthéticienne) ont cessé leur activité du 18 mars au 11 mai soit 55 jours de confinement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une diminution (50 %) ou suppression des loyers le temps de la période de confinement.

La boulangerie et l'Epi service ayant conservé une activité pendant cette période ne sont pas concernés par cette mesure, mais peuvent néanmoins présenter une demande exposant d'éventuelles difficultés avec un bilan financier.

L'entreprise KOMILFO, pourrait en contrepartie bénéficier de travaux dans les bâtiments lesquels seraient à définir avec le propriétaire et le locataire.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la suppression des loyers durant la période de confinement soit du 18 mars au 11 mai 2020 et la contrepartie pour KOMILFO;

REMBOURSEMENT COUT ELECTRICITE (Panneau lumineux)

A l'unanimité le Conseil municipal accepte le remboursement d'un montant de 191.75 € TTC à Mathilde ROUX, podologue, correspondant à la consommation en électricité du panneau lumineux branché sur son compteur.

CONVENTION FOURRIERE AVEC CAPTURE ANIMAUX ERRANTS

La convention de 3 ans avec MOLOSSES LAND est arrivée à terme au mois d'avril.

Monsieur le Maire présente deux propositions de convention avec les redevances suivantes :

MOLOSSE LAND : 0.65 € HT soit 0.78 TTC / habitant
CANIROUTE : 1.40 € HT soit 1.68 € TTC / habitant

A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec MOLOSSES LAND, fourrière, refuge, pension, situé à LONGNES.

>> Budget prévisionnel

Fonctionnement

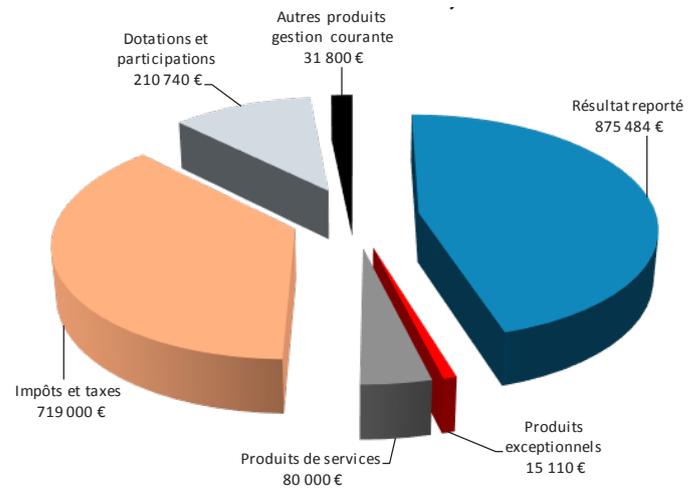


Budget Prévisionnel

Dépenses : 1 932 133,61 €



Recettes : 1 932 133,61 €



Investissement

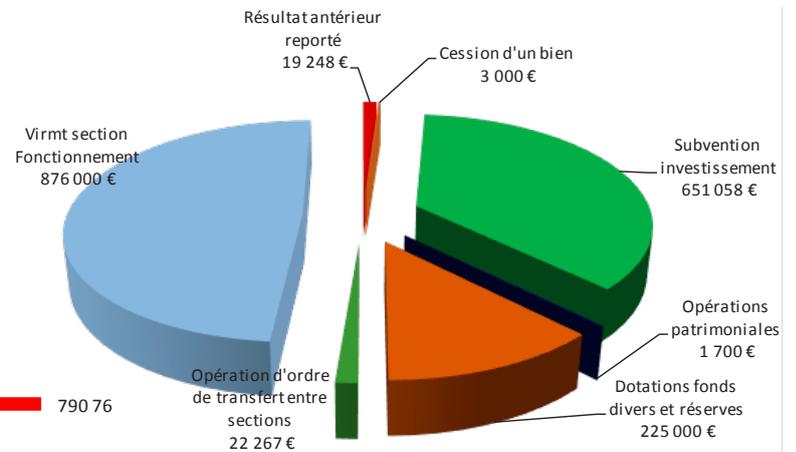


Budget Prévisionnel

Dépenses : 1 798 272,95 €



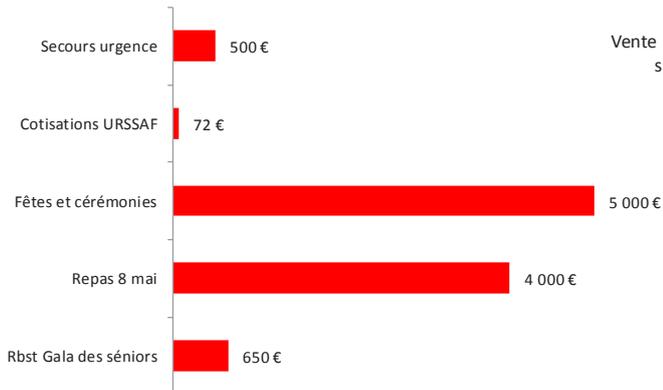
Dépenses : 1 798 272,95 €



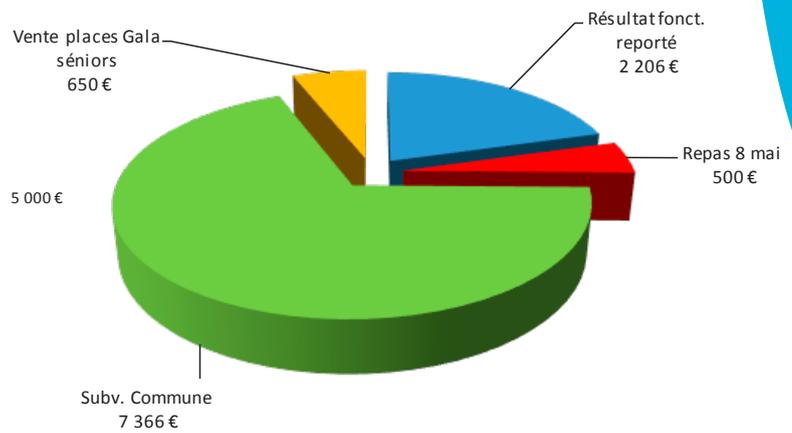
C.C.A.S.

Budget Prévisionnel

Dépenses : 10 722 €



Recettes : 10 722 €



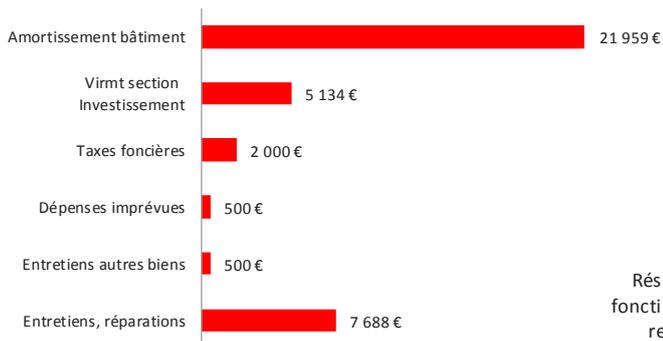
>> Vie communale

COMMERCES

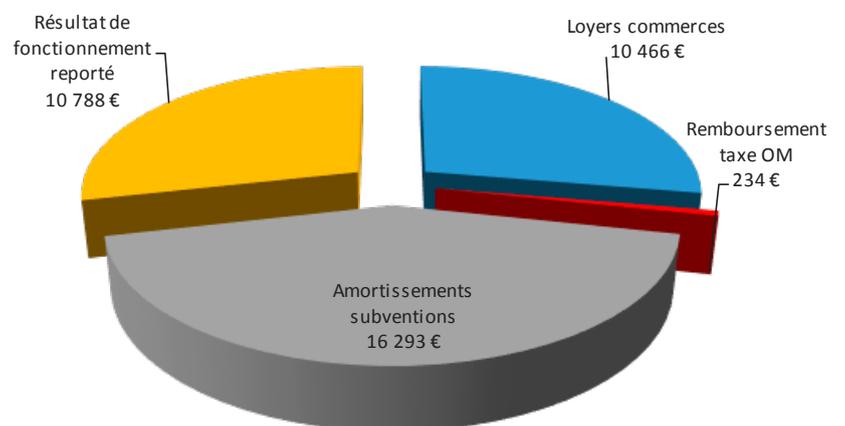
Budget Prévisionnel

Fonctionnement - Dépenses : 37 781,09 €

Fonctionnement - dépenses : 37 781,09 €



Fonctionnement Recettes : 37 781,09 €



>> Le SIVOM du Bocage Cénomans

En février dernier, le Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans a réaffirmé sa volonté d'accompagnement des familles pour les années à venir en signant une convention d'engagement et de soutien avec la CAF (Convention Territoriale Globale) pour les 4 prochaines années (2020-2023).

Cette convention est l'aboutissement d'un diagnostic partagé ; 18 mois de travail ayant également abouti à l'écriture du projet social de territoire, auquel ont été associés : élus, habitants, partenaires, associations locales et agents techniques.



Un comité de pilotage aura à charge de suivre la mise en œuvre des objectifs et des actions autour de 4 axes stratégiques : petite enfance, enfance-jeunesse, animation à la vie sociale et accompagnement à la parentalité.



Quelques exemples d'actions envisagées :

- Réflexion sur l'offre de service petite enfance pour mieux répondre aux besoins des familles,
- Co - construction d'un projet éducatif pour le territoire du Bocage Cénomans,
- Réflexion sur le projet jeunesse en favorisant la participation des jeunes.

Par ailleurs, face à la crise sanitaire, les services du Bocage Cénomans ont dû fermer l'accueil au public du 16 mars au 12 mai.

Seul le **Relais Petite Enfance** a pu poursuivre sa mission d'accompagnement et de soutien aux parents et professionnels de la garde à domicile. **L'ALSH des vacances de Pâques**, regroupé avec celui du Sivom de l'Antonnière, au Centre Social de la Milesse, a permis aux familles prioritaires d'avoir une solution d'accueil pendant cette période troublée.

Depuis le 12 mai les services rouvrent progressivement : Le **multi-accueil Pomme de Reinette** a repris l'accueil régulier à raison de 10 jeunes enfants par jour, **L'ALSH du mercredi** a rouvert ses portes depuis le 20 mai, **L'ALSH d'été** ouvrira ses portes du **lundi 6 juillet au vendredi 7 août**, puis du **lundi 17 août au vendredi 28 août**,

Les **tickets sports** habituellement proposés fin août sont à ce jour maintenus,

L'ALSH été organisé par Familles Rurales à Chaufour-Notre-Dame devrait ouvrir du 6 au 31 juillet 2020 pour les enfants de 3 à 14 ans.

Malheureusement les mini-séjours organisés dans le cadre de l'ALSH été, et les deux séjours préados et ados de l'été ne pourront pas avoir lieu en 2020.

Retrouvez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site : syndicat-bocage-cenomans.fr et pour recevoir les notifications : téléchargez l'application !



Comité syndical mandat 2020-2026

Le jeudi 11 juin avait lieu le Comité syndical d'installation des nouveaux élus.

Mme Leballeur (Maire de Pruillé le chétif) est réélue à la présidence (en charge de la commission « finances/ RH »).

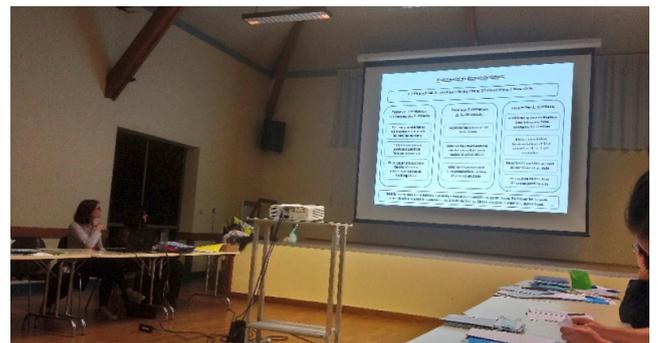
Les 4 vice-présidents sont :

Mme Herman (Fay) en charge de la commission «petite enfance »,

Mme Boucrel (Chaufour-Notre-Dame) en charge de la commission « projet social »,

M. Breteau (Saint-Georges-du-Bois) en charge de la commission « enfance-jeunesse »

et Mme Duluard (Trangé), qui aura en charge la commission « communication ».



>> Bibliothèque



Bibliothèque Municipale
18 rue de la Mairie
02.43.77.44.39
bibliotheque.trange@orange.fr

Pendant cette année scolaire 2019-2020, la bibliothèque a poursuivi sa progression sur le plan des adhésions, restant ainsi un lieu de rencontres et d'échanges pour notre village.

En septembre, les animations avec les classes ont repris et permis de passer de bons moments autour du livre.



Le dernier grand temps fort fut l'après-midi mardi-gras le 25 février.
Un moment à se faire peur avec les loups !!!



Enfin c'est la Covid 19 qui nous a fait peur et nous a obligés à baisser le rideau le 17 mars !!

Deux mois pendant lesquels les livres sont restés confinés dans la bibliothèque mais depuis le 20 mai, nous vous proposons de réserver par catalogue en ligne avec votre carte de lecteur.

La démarche est simple à partir du site trange-pom.c3rb.org mais il n'est pas toujours évident de trouver le livre qui vous convient. Si vous rencontrez des difficultés ou

désirez des conseils de lecture, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : bibliotheque@trange.fr ; ou au **02.43.77.44.39** les lundi et mardi de 8h à 12h, le mercredi de 10h à 12h et 15h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h15. Pour les retours, vous pouvez passer à la bibliothèque, **le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h15,**

Un carton sur la fenêtre est prévu pour vos documents. (Un seul membre par famille, et avec un masque)

Pour le mois d'août, ouverture les mercredis 5, 12, 19 de 16h à 18h, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

La phase 2 du déconfinement ne nous permet pas de réouvrir la bibliothèque au public, en espérant une évolution favorable pour une reprise en septembre.

>> Trangé évolue

Le "Clos du Roux"

Route du Roux, les entreprises et les engins de chantier, après de nombreuses semaines de confinement et d'absence, ont repris leur activité. Les maisons sortent peu à peu de terre. Certaines, bien avancées dans leur construction, seront probablement occupées avant la fin de l'année. Cet ensemble viendra combler ce vide qui existait entre les Maisons Rouges et le bourg pour

former un ensemble plus homogène confortant le projet de la municipalité de redonner à notre commune une image de bourg traditionnel centré sur son église. Il est rappelé que «Le Clos du Roux» accueillera au total 42 pavillons individuels et 15 lots en accession maîtrisée ou location.



L'espace détente

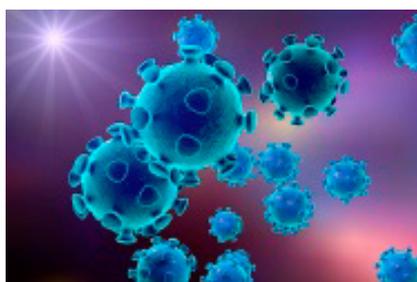
Un complexe sportif, composé d'un «mini-stadium» et d'une «glisse universelle», est actuellement en chantier, route des Happelières, derrière la «Maison des Associations».

Cet ensemble, à vocation ludique, se veut être un lieu de détente et de convivialité, où chacun, petits et grands, jeunes et moins jeunes, doit pouvoir trouver dans la pratique d'une activité physique ou la recherche d'un moment d'évasion, une sensation de liberté.

Les bancs mis à disposition permettront, pour les personnes qui le souhaitent, d'être les témoins privilégiés des prouesses des jeunes sportifs qui évolueront sous leurs yeux.

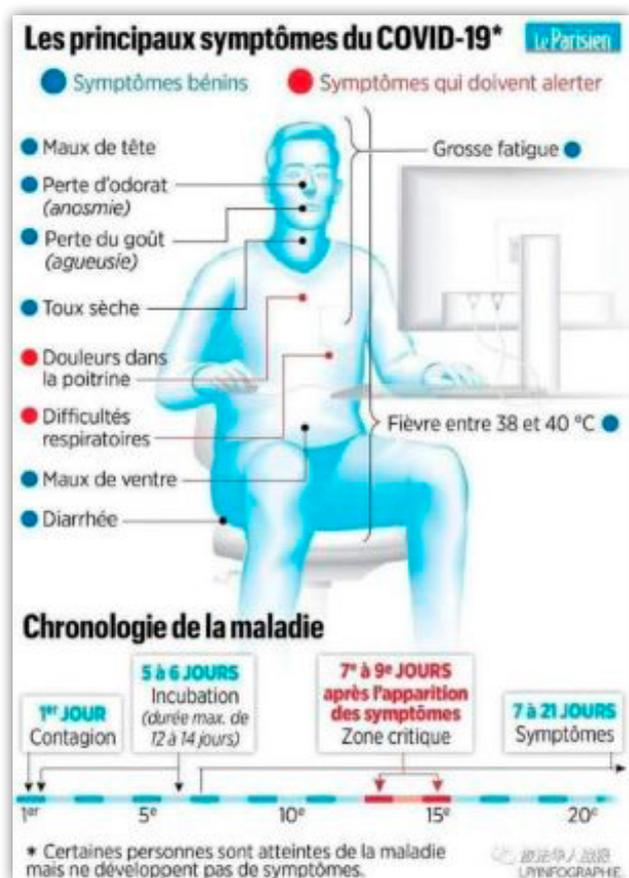
Ce chantier, en raison de l'obligation de confinement, a pris plusieurs semaines de retard. Il sera néanmoins livré prochainement pour la joie de tous.





>> Le Coronavirus

Depuis quelques mois déjà, nous sommes confrontés à la propagation mondiale du COVID-19. Nous avons été contraints de rester confinés de nombreuses semaines afin de faire face à cette pandémie. Parallèlement, nous avons reçu des recommandations importantes qu'il est nécessaire de rappeler et de respecter pour le bien de tous, car il semble que nous allons devoir apprendre à vivre longtemps avec cet «envahisseur» :



Rappel de quelques recommandations utiles :

- Garder les distances sanitaires entre 1m et 1,50m car le virus se transmet par les gouttelettes et notamment la parole,
- Saluer sans se serrer la main,
- Se laver fréquemment les mains,
- Eviter les embrassades,
- Le masque chirurgical est fait pour protéger les autres. Pour se protéger, utilisons le masque FFP2.



C'est avec une grande rigueur au quotidien que nous nous protégerons et protégerons les autres.

Notons que le lavage des mains au savon pour les enfants est largement suffisant. Enfin, il convient de nettoyer le plus possible les surfaces avec des produits javellisés.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont continué à travailler pendant le confinement que ce soit en première ligne ou dans l'ombre afin de faire fonctionner les services et/ou nous permettre d'acheter nos produits de première nécessité.

>> Un peu de civisme... svp

Le Mans Métropole et la municipalité ont placé sur la commune des points de stockage permettant à chacun d'entre nous, de déposer divers déchets tels que le verre, les déchets verts et le textile. Les encombrants et les déchets spéciaux sont toujours à déposer à la déchetterie du Ribay selon un calendrier et des horaires à retrouver sur le site www.trange.fr.

Il est cependant constaté que certaines personnes ne respectent pas les règles simples de bienséance et n'hésitent donc pas à entasser au pied des conteneurs ce dont ils ont envie de se débarrasser, ne tenant pas compte des recommandations faites. Au regard de cette forme d'incivilité, que l'on peut retrouver sur les photos jointes, il semble utile de rappeler certaines règles élémentaires de savoir-vivre, sans oublier la présence sur les trottoirs de déjections canines, ce qui constitue une véritable nuisance visuelle, voire olfactive.



Le verre

Une colonne semi-enterrée destinée à recevoir les verres usagés, provenant des manifestations locales, est implantée sur le parking de la salle Gaston Langevin. Son usage est, en principe, réservé à la salle polyvalente. Le dépôt au pied du conteneur est à proscrire.

Rappelons que le verre est collecté devant chaque domicile, dans le bac à couvercle jaune, une fois par mois (voir le calendrier pour les dates).

Les déchets verts

Chemin des Pinardières, une benne est mise à la disposition de tous afin de recueillir UNIQUEMENT les déchets verts. L'accès en apport volontaire est totalement libre.

Cette benne étant régulièrement vidée, il est utile d'attendre son remplacement avant de déposer les déchets verts. Le dépôt des végétaux sur le plateau, à même le sol, est totalement à proscrire.

Un panneau situé au sommet de la rampe d'accès

rappelle les conditions d'utilisation de cette déchetterie verte.

Le conteneur à vêtements

Celui-ci est situé sur le parking de la salle Gaston Langevin. S'il est louable de ne pas jeter des vêtements et autres textiles encore utilisables pour en faire profiter de tierces personnes, il est regrettable de constater



que ceux-ci s'entassent en vrac au pied du conteneur, paraissant simplement jetés.

Pendant le confinement, un écrit demandant de garder chez soi les sacs de vêtements n'a pas été suivi d'effet. Ce spectacle, navrant, dénature la noblesse du geste. A l'avenir, il pourrait en résulter le retrait pur et simple de ce conteneur.

Les déjections canines.

La nuisance des déjections canines se hisse au top 3 lors des consultations citoyennes après les détritux divers et les mégots de cigarettes. Ces déjections posent de véritables problèmes de dégradations du cadre de vie, de souillures des espaces publics, de prolifération des microbes, de risques de chutes notamment pour les personnes âgées ou handicapées.

Cette problématique est constatée à Trangé où les propriétaires de nos charmants animaux oublient soit de positionner leur animal dans le caniveau, soit de ramasser dans un sac leurs déjections.

Actuellement, il n'existe aucune loi sanctionnant l'incivisme des propriétaires de chiens. En revanche, les municipalités ont les compétences pour prendre des arrêtés pouvant les sanctionner. Il s'agit en principe d'une contravention de 1^{ère} classe, passible d'une amende de 35€, mais les communes sont libres d'en fixer le montant.

Si de tels agissements devaient perdurer sur Trangé, Monsieur le Maire se verrait dans l'obligation, toujours regrettable, de prendre un arrêté en ce sens.

L'incivisme est le fait de quelques personnes mais leur comportement est préjudiciable à tous. Notre cadre de vie est envié. Préservons-le en adoptant des gestes responsables : responsables pour notre environnement, responsables pour notre bien-être.

>> Des dégradations

Des faits importants de dégradations ont été récemment constatés à la Maison des Associations dont un grave portant sur le pilier support de la toiture végétalisée (60 tonnes), situé à l'entrée, nécessitant l'intervention du corps de métier concerné.

Les photos jointes posent une interrogation sur les motivations des auteurs de ces actes. En parallèle et ce depuis plusieurs mois, notamment sur le chemin piétonnier de la Z.A, les services de la mairie constatent la présence de débris divers, de déjections et ramassent de très nombreuses bouteilles de whisky, vides, jetées sur le sol (120 bouteilles depuis le début de l'année). Doit-on trouver ici un lien de cause à effet ? Probablement.



>> Vie communale



Ce manque de civisme et ces actes irresponsables, entraînant une légitime inquiétude de la part de nos concitoyens, obligent la municipalité à rechercher une solution la mieux adaptée à ce problème.

La gendarmerie ne pouvant être en permanence présente, doit-on faire surveiller les lieux par une société de surveillance ou une police municipale mutualisée avec des communes voisines ? Doit-on mettre en place une vidéo surveillance afin de sécuriser l'ensemble du site ? Autant de questions qui seront abordées prochainement afin que notre commune puisse continuer à vivre dans une douce quiétude.



Une convention pour une «Participation citoyenne» au sein de la commune a été récemment signée et 21 personnes se sont portées volontaires pour être des référents et avoir un regard plus attentif sur notre environnement. Chacun doit néanmoins se sentir concerné et agir avec le sens des responsabilités. Cela demande de la vigilance et de la solidarité.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE ENGAGEMENT

>> Un "Capitaine de soirée" toujours actif : La SETRAM



LA SETRAM A MIS EN PLACE EN 2018 UN SERVICE, TOUJOURS ACTIVÉ :

FLEXO SOIRÉE

Il s'agit de « p'tit bus » qui les vendredis et samedis soirs peuvent raccompagner à leur domicile la ou les personnes venues passer une soirée au Mans.

Le point de départ est l'arrêt « République » situé boulevard René Levasseur. Trois horaires permettent de couvrir la plupart des sorties de spectacles, de cinéma et de restaurants : 22h30 – 23h30 et 00h30.

Six zones sont desservies. La commune de Trangé se situe dans la zone A.

Pour tous renseignements complémentaires concernant notamment les zones desservies et les modalités d'application, consultez le site de la Sétram : www.setram.fr et le site internet de la commune : www.trange.fr



>> Le mot du directeur

Cette année scolaire 2019-2020 restera une année très particulière pour chacun d'entre nous.

Dès le 17 mars dernier, les enseignants ont dû adapter leur pédagogie afin de faire travailler au mieux leurs élèves à distance en ayant recours notamment aux classes virtuelles ou aux « padlets ». Les parents, quant à eux, ont eu la lourde tâche d'assurer le suivi à la maison. Grâce à la communication familles/école qui s'est maintenue, les écoliers de Trangé ont pu poursuivre leur scolarité.

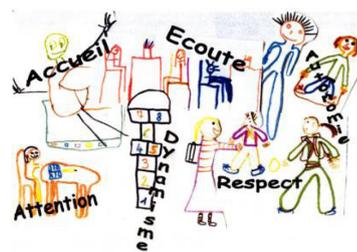
Toutefois, les « vacances » de printemps ont marqué un tournant dans ces cours à distance. En effet, après ce temps de pause, la motivation nécessaire pour se remettre au travail a été difficile à trouver pour bon nombre d'entre eux. Il devenait nécessaire de retrouver le chemin de l'école.

Grâce à l'important travail d'anticipation qui a été réalisé par la municipalité, l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves, TRANGE a fait partie des communes dont la rentrée s'est passée dans les meilleures conditions le 12 mai.

Le Recteur d'académie, la Directrice académique et le Préfet sont venus observer le déroulement de cette rentrée si particulière. La qualité des aménagements mis en place tout comme les mesures et précautions adoptées pour respecter le protocole sanitaire imposé ont été salués et fortement appréciés.

Concernant les projets scolaires de cette année, bon nombre d'entre eux n'ont hélas pas pu voir le jour suite au protocole sanitaire mis en place. Il reste à espérer que ce ne sera que partie remise pour l'année prochaine.

Les enfants de la Grande Section au CE2 ont cependant pu bénéficier des traditionnels cours de piscine et de canoë de début d'année.



Certains élèves ont également eu la possibilité de se rendre au musée vert, au musée de Tessé et/ou au Carré Plantagenêt. D'autres se sont déplacés à Arnage dans le cadre de l'exposition BD mania et les élèves de maternelles ont profité en début d'année du spectacle sur « les cinq sens ».

Je terminerai par l'annonce de l'ouverture d'une septième classe dans notre école. En effet, nous comptons 169 élèves inscrits à ce jour pour un seuil d'ouverture fixé à 162. La préparation et l'organisation matérielle de la nouvelle classe est déjà bien avancée et, au moment où j'écris ces quelques lignes, l'équipe enseignante attend la nomination du ou de la futur(e) professeur(e).

Enfin, comme chaque année, je tiens à remercier au nom de toute l'équipe, les personnes qui ont donné de leur temps pour venir encadrer des activités ou des sorties. Je tiens à adresser également un remerciement particulier aux représentants de parents d'élèves et à l'Association de Parents d'Elèves qui s'investit chaque année pour les enfants.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances estivales.

**Le Directeur,
J.BENARD**

Les effectifs prévisionnels pour septembre sont les suivants :

PS	M.S.	G.S.	C.P.	C.E.1.	C.E.2.	C.M.1.	C.M.2.
26	21	17	25	26	14	25	14



>> ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)



Bonjour à tous, voici le mot de l'APE de l'école des Happelières. Cette année scolaire 2019/2020 se termine, ainsi que nos actions. Elle a été exceptionnelle, à la suite de la crise sanitaire que nous avons vécue.

Nous avons réalisé nos deux actions de Noël, la vente de sapin, et en partenariat avec la mairie, la visite du Père Noël dans l'école qui était attendu avec impatience par nos petites têtes blondes. Tous les enfants sont repartis avec un sachet contenant clémentines, brioche et sucette en chocolat.

Le bonhomme carnaval, pourtant terminé par les parents et déposé à l'école n'a pas pu cette année animer les rues de Trangé. Pas que le soleil n'était pas au rendez-vous, mais à cause de la situation sanitaire nous empêchant de nous réunir.

Cette année, pas de fête de la musique, pas de fête d'école. Et pourtant, les enseignants ont su proposer un spectacle aux parents. Seule la façon de le faire était différente (spectacles de classes reçus par mail).

Nous souhaitons remercier chaleureusement les enseignants qui ont eux aussi vu leur métier évoluer pendant ce confinement. Par la mise en place de classes virtuelles, l'envoi d'activités et de travail à la maison, ils ont su maintenir le lien et aider nos enfants à grandir. Merci à eux et à leur professionnalisme.

Il nous reste à vous rappeler que l'APE est ouverte à tout parent volontaire et que chaque parent peut aider à sa manière en apportant de nouvelles idées ou de l'aide lors des différentes manifestations. Nous remercions tous les parents qui nous aident tout au long de l'année, et nous vous disons à l'année prochaine, et passez de très bonnes vacances.

Vous pouvez rester informés des dernières nouvelles sur notre page Facebook www.facebook.com/apetrangé.

Baptiste SAVIN,
Trésorier de l'APE.



>> Les « Anciens Combattants »

JANVIER	Roger	21 Avril 1943	Le Mans
FAY	Pierre	12 Juin 1944	à Buxy
CHANTREL	Paul	1 ^{er} Sept 1944	Schirmeck
DEROO	Edmond	22 Sept 1944	Menil-Flin

En ce 8 mai 2020, date anniversaire de la victoire de 1945, en raison de la pandémie de Covid-19 entraînant l'interdiction du regroupement de plus de 5 personnes, les trangéennes et les trangéens n'ont pu rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

C'est donc en comité restreint et en l'absence de public, que Monsieur le Maire, accompagné de deux élus de la commune, a déposé une gerbe au monument aux Morts, au nom de tous les citoyens de Trangé.

Un message, rédigé par Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, a été adressé à toutes les collectivités et associations patriotiques.

Extrait de celui-ci:

«Ce 8 mai ne ressemble pas à un 8 mai.
Il n'a pas le goût d'un jour de fête.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire.

Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux ./..

Le 8 mai 1945, c'est une joie bouleversée qui s'empara des peuples. Les drapeaux ornaient les fenêtres mais tant d'hommes étaient morts, tant de vies étaient brisées, tant de villes étaient ruinées. A la liesse succéda la tristesse et la désolation. Avec le retour des Déportés, les peuples découvrirent bientôt la barbarie nazie dans toute son horreur...

Rien, plus jamais, ne fut comme avant. ./..

Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République!

Vive la France!»

Signé: Emmanuel MACRON



LES CONTACTS

>> Vie associative

ASLC	Président : Catherine COUTABLE	06 86 49 20 17	coutablerine@hotmail.fr
Mosaïque	Dominique LEGEAY	06.78.28.83.76	domlegeay@orange.fr
Encadrement	Agnès LEROY	02.43.88.81.31	leroyagnes53@orange.fr
	Jean-Pierre LEGEAY	02.43.88.85.54	jeanpierrelegeay@orange.fr
Randonnée pédestre	Jean-Pierre LEGEAY	02.43.88.85.54	jeanpierrelegeay@orange.fr
Marche Nordique	Michel ROTEREAU	02.43.88.84.58	rotereaumichel@yahoo.fr
Dessin – Peinture	Annick TRIDON	06.34.70.70.71	dessinrange@gmail.com
Musique – Chorale	Fatima RIBEIRO	06.33.97.60.26	fatiribeiro@hotmail.fr
	Claudine BRUNEAU	06.63.81.19.35	
Atelier croquis	Julie TRIDON	06.34.70.70.71	dessinrange@gmail.com
Couture	Anne-Marie MARCHAND	02.43.88.85.56	marchandjacky@wanadoo.fr
Yoga	Anne-Marie MARCHAND	02.43.88.85.56	marchandjacky@wanadoo.fr
Gym dynamique Adulte	Eliane VERON	06 27 46 04 27	elianeveron@yahoo.fr
		02 43 88 70 23	
Gym tonic Enfant	Sébastien TORLAY	06.61.49.76.58	sebastientorlay@yahoo.fr
Tai-chi	Aline VOTIER	06 87 95 30 14	a.votier@orange.fr
		02 43 88 89 88	
Tennis de Table -	Christian DURFORT / Michel LEROY	06 42 04 51 70	aslc.tresorerie@orange.fr
		02 43 88 81 86	
Badminton	Christian DURFORT	06 42 04 51 70	aslc.tresorerie@orange.fr
Anglais	Patrick LE ROUZIC	06 75 11 85 78	patrick.lerouzig@wanadoo.fr
		02 43 88 33 24	
Comité des fêtes	Présidente Brigitte BLANCHET	02.43.88.85.95	joelbrigitte.blanchet@laposte.net
Comité de Jumelage	Présidente Josette LECOURT	02.43.88.70.22	trang-dunston.jumelage@orange.fr
TRANGE BOUGEZ - Danse Modern 'Jazz	Claudine CHAPERON	06.20.05.42.02	gerardchaperon72@orange.fr
TRANGE BOUGEZ - Zumba	Pauline CHAPERON	06.78.90.20.95	pauline.chaperon@laposte.net
Généralisations Mouvement	Présidente Michelle SECHET	06.15.14.08.71	sechetmb@ozone.net
Trangé-Chaufour Asso. Sportive	Fabien VALLEE	06 82 62 74 99	fa.vallee@laposte.net
	Ecole de foot : Hervé CARTEREAU	06 30 96 32 24	
	Entraîneur principal : Alain POIRIER	06 35 10 71 49	
APE	Président Jérémy LEBOUCHER		apetrange@gmail.com

ASLC



>> Association Sports Loisirs Culture TRANGE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Je prends le relais de Jean-Pierre Legeay et je remercie l'ensemble des responsables de section de leur confiance. Nous traversons une période exceptionnelle où notre vie est bousculée, comme suspendue. Nos activités au sein des différentes associations se sont brutalement arrêtées et nous pouvons tous ressentir combien elles nous manquent.

En attendant de nous retrouver, je vous souhaite un bel été.

Les dates de reprises seront communiquées sur le panneau lumineux et sur le site de la commune.

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations.

Catherine COUTABLE - Tél : 06 86 49 20 17 - Mail : coutablerine@hotmail.fr





>> Marche nordique

La marche nordique est un sport accessible à tous, alliant aventure pédestre et optimisation de la condition physique.

Son avantage est qu'il est praticable été comme hiver. La marche et le jogging sollicitent les membres inférieurs. Par contre, la marche nordique, avec l'utilisation de ses 2 bâtons, permet de part son mouvement complet une activation des chaînes musculaires et articulaires de l'ensemble du corps. Ainsi le travail des bras, des pectoraux, des épaules, du cou et des muscles fessiers complètent avantageusement un exercice physique qui se veut efficace, très ludique et néanmoins convivial.

Malheureusement, cette année a été quelque peu amputée par ce virus. J'espère que tout le groupe va bien et que nous aurons le plaisir de nous retrouver en septembre.

Prenez soin de vous. Bonnes vacances. Michel ROTEREAU, responsable marche nordique. Tél: 0631832076 Les séances restent inchangées, tous les vendredis matin, en principe dans les Bois de l'Épau.

Tarif 2020/2021 La cotisation ASLC est de 5 euros pour les Trangéens, 7 euros hors commune et 5 euros par personne pour l'assurance.



>> Vie associative

>> Randonnée pédestre

A TOUS LES MARCHEURS DE TRANGE

La bonne marche de l'activité «rando» a été amputée de sa belle saison ensoleillée cette année, malheureusement. (Pas de week-end, ni de sorties pique-nique). Alors, je vous souhaite de bonnes vacances actives avec entraînement afin d'être au top à la rentrée. Je propose pour recommencer, le dimanche 4 octobre, avec une réunion pour la mise en route de la saison.

NB : il n'y a plus de licence à payer.

La cotisation ASLC est de 5 euros pour les personnes habitant la commune et de 7 euros pour ceux résidant hors commune. Elle est de 3 euros pour les enfants de plus de 11 ans. L'assurance ASLC est de 5 euros par personne.

Mail : jeanpierrelegeay@orange.fr

Tél: 0243888554. Prière de laisser un message merci.



>> Atelier mosaïque

Cet atelier fonctionne sereinement en autonomie mais avec efficacité dans l'entraide. Pour preuves, de belles réalisations que vous pouvez apprécier en consultant les dernières pages de notre bookexposé lors du forum en septembre.

Actuellement 8 personnes y participent avec plaisir, je pense. C'est toujours le jeudi de 14h à 17h suivant un planning. De bonnes vraies vacances à tous.

Dominique LEGEAY



>> Encadrement

Encadrement et cartonnage, des activités associant esprit créatif et qualité artistique.

-Encadrement pour mettre en valeur une photo, une gravure, une aquarelle, un fusain, un pastel.....avec un passe-partout, des biseaux à 45°, des biseaux français...

-Cartonnage pour fabriquer différentes boîtes (à couture, à courrier, à bijoux....).

Ces activités ont lieu le lundi après-midi de 14h à 17h, à la Salle des Associations, à raison de 10 séances pour l'année 2020/2021. Le coût est de 180 € pour ces 10 séances lesquelles sont animées par notre intervenante Aline Maillard. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus près de : **Agnès Leroy – Tél: 06 61 52 14 74**



>> Section dessin peinture



Dessiner, c'est apprendre à regarder.

Chacun a pu apprécier d'intégrer la nouvelle salle « La Maison des Associations » avec plus d'espace, plus de lumière pour partager un moment détente dans l'apprentissage du dessin.

Mais Corona s'est invité, et nous avons dû stopper les activités associatives. Pas d'exposition cette année. Pour la rentrée 2020-2021

Les cours de dessin-peinture avec Yves Molteni

**AQUARELLE, PASTEL, FUSAIN,
ACRYLIQUE, HUILE, GOUACHE**

Cette année particulière n'a pas permis aux personnes inscrites de bénéficier de tout l'apprentissage dont elles auraient dû bénéficier. Nous espérons les revoir à la rentrée.

Jours et horaires des cours :

Enfants +7ans : Mercredi et Vendredi de 17 h 30 à 19 h

Adultes : Mardi 14 h à 16 h 30 - Mercredi 19 h à 21 h 30

Ados et adultes : Vendredi 19 h à 21 h,



En fonction de la situation sanitaire et des décisions qui seront prises, et aussi de la volonté des personnes à reprendre une activité, nous ajusterons les horaires/tarifs/ nombre de cours à la rentrée.

Si vous n'avez jamais dessiné et que l'aventure de la couleur vous tente, si vous souhaitez découvrir ou vous perfectionner dans l'une de ces techniques, Yves Molteni saura vous accompagner.

Pour rappel, l'ASLC accepte les chèques vacances ANCV, les chèques collège 72 et les coupons sport.

Bonnes inspirations estivales aux artistes.

Bonnes vacances à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour la section, A. TRIDON

tél. 06.34.70.70.71

mail : dessinrange@gmail.com



>> Atelier Croquis



avec Julie Tridon. Cet atelier est animé par Julie, un samedi après-midi par mois. Il s'adresse à tout public, l'inscription en famille est donc possible pour partager un joli moment de créativité.

Cette année avait bien commencé avec une belle équipe complice et motivée, et notamment une maman et ses deux enfants, et aussi trois générations d'une même famille ainsi que des ados fidèles à ce cours depuis le début.

Au cours de l'année, la production se constitue de croquis au crayon, encre, fusain ou aquarelle. Il s'agit d'exercices de beaux-arts et d'activités ludiques pour découvrir les outils de dessin et, pour les initiés, appréhender différemment les techniques. Les propositions évoluent selon les projets. L'objectif est de permettre à chacun de passer un moment agréable et de repartir avec des moyens pour poursuivre la pratique du dessin chez soi. A vos carnets de croquis pour de jolis moments de bonheur. Bonnes vacances à tous.

Contact, A. TRIDON, tél. 06.34.70.70.71 -

mail : dessinrange@gmail.com

>> La Section « Anglais »

Les cours d'anglais ont débuté le 3 Mars 2020 sur la base d'un module de 10 heures. Nous disposons alors de 12 semaines pleines pour programmer 10 cours avant la fin de l'année scolaire. 64 adhérents au total, dont 26 enfants, se sont inscrits dans la section « anglais » et devaient bénéficier d'une heure de cours par semaine.

Afin de lutter contre la propagation du Coronavirus, l'État a décidé de mettre en place un dispositif de confinement sur l'ensemble du territoire à partir du mardi 17 mars. L'interdiction de se regrouper a inévitablement entraîné l'annulation des cours d'anglais, après seulement 2 cours en salle !

Nous nous sommes adaptés au confinement. Jenny, notre professeure, a proposé une nouvelle façon de travailler sans se réunir et enseigne aujourd'hui à distance via Mails, SMS et autres moyens de communication adaptés aux moyens informatiques dont disposent les adhérents. 23 d'entre eux, 12 adultes et 11 enfants, travaillent leur anglais chaque semaine avec Jenny.

La crise sanitaire et ses effets fragilisent l'équilibre financier des associations. La vie de notre section « anglais » est directement dépendante des cotisations versées par les adhérents pour contribuer au fonctionnement de l'association.

Un nombre important d'adhérents est une garantie de pérennité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre à la rentrée.

En attendant de nous retrouver sous de meilleurs auspices et, nous espérons, le plus rapidement possible, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Patrick Le Rouzic et Nathalie Duluard

Téléphone: 06 75 11 85 78

>> Section Musique

SYNTHÉTISEUR / PIANO / GUITARE

Pour la rentrée de septembre, nous vous proposerons à nouveau des cours de piano et de synthétiseur le lundi après-midi, donnés par Catherine VILMER, notre professeur, ainsi que des cours de guitare proposés le mercredi après-midi par le professeur Mr MESSU. Ces cours sont ouverts à tous, aux enfants à partir de 8 ans, et aux adultes de tout âge, de Trangé et des communes voisines.



CHANT CHORALE

Les cours de chant chorale se déroulent dans une ambiance chaleureuse et conviviale, tous les lundis soir de 20h30 à 22h avec Catherine VILMER, chef de chœur. Vous êtes stressé, vous aimez chanter, rejoignez-nous à la rentrée, détente assurée. Les choristes et surtout leur professeur vous réserveront un très bon accueil.



N'hésitez pas à nous contacter
ou à venir vous renseigner à la rentrée.

**Fatima Ribeiro 06 33 97 60 26 Claudine Bruneau
06 63 81 19 35**

**Bonnes vacances à tous et rendez-vous
en Septembre**

>> Tennis de table

LOISIR OU COMPÉTITION



**R.D.V. en Septembre 2020
à la Salle « Maison des Associations »**

Avec tous les espoirs que tout soit revenu normal après cette interruption depuis la mi-mars avec cette pandémie virale qui je l'espère ne vous a pas touché ainsi que vos proches, mais restez prudent car il est toujours là ce virus.

La saison s'est terminée prématurément dans la nouvelle salle qui est très agréable, lumineuse et avec des vestiaires et douches impeccables.

Mais il reste encore un problème à régler notamment les stores qui ne fonctionnent pas et avec un soleil radieux, il est pratiquement impossible de jouer car la petite balle se confond avec les rayons du soleil.

Notre équipe se classe en fin de deuxième partie (phase retour 2 qui ne s'est pas terminée) de sa poule en D3 et risque de descendre d'une division (en D4).

Pour la rentrée de septembre 2020, nous allons repartir avec cette équipe en D4 ou D3 (si repêchage il y a) en compétition départementale, car nos 7 joueurs actuels devraient confirmer leur décision de repartir en championnat et un ou deux joueurs nouveaux sont attendus ce qui serait un confort pour tout le monde.

Malgré ce renfort potentiel, si vous êtes ancien licencié ou joueur averti et que la compétition départementale vous intéresse, venez nous rejoindre à la rentrée de septembre 2020 (et on pourrait peut-être engager une autre équipe en D5) à partir de 20h, le 2 septembre car la reprise du championnat a lieu le **20 septembre 2020** avec engagement de l'équipe début juillet 2020.

Sinon, vous pouvez pratiquer en loisir ce sport et venez nous voir lors de la journée des associations à la Maison des Associations (à côté de la Salle Municipale) début septembre 2020 si elle est organisée (à ce jour rien de prévu au vue de la conjoncture).

La bonne ambiance autour d'une petite balle de 40 millimètres est de rigueur.

« Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa dans une salle confortable et agréable »

Un certificat médical est obligatoire pour pratiquer le Tennis de Table.

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez appeler

Au 06 42 04 51 70 ou 02 43 88 81 86.

Les Responsables de l'activité.

Christian, Michel et toute l'équipe



>> Couture



La saison 2019-2020 s'achève malheureusement...écourcée ; Chaque semaine, une vingtaine de couturières, se partagent les cours.

Nous nous retrouvons, autour de Annick, notre sympathique prof, qui nous guide, nous conseille, nous apprend son savoir-faire pour nos confections vestimentaires et autres.

Cette saison, le choix de Annick a été la réalisation d'une pochette (nécessaire à manucure), avec poche intérieure, pose de fermeture éclair et de biais. Création complexe, fort réussie, chacune ayant mis sa touche personnelle.

Jours des cours : mardi de 17h30 à 20h

Ou vendredi de 14h à 16h30

Lieu Maison Des Associations

Reprise courant septembre 2020

Renseignements : Anne-Marie au 07.68.56.85.54

marchandjacky@wanadoo.fr

BONNES VACANCES A TOUS



>> Badminton

R.D.V. en Septembre 2020 à la Salle «Maison des Associations»

L'année sportive s'est terminée prématurément à cause de cette pandémie (qui je l'espère ne vous a pas trop bouleversé ainsi que vos proches) avec une bonne douzaine de joueurs et joueuses qui ont pratiqué le badminton en loisir, dans la salle de tennis de table dans la nouvelle salle agréable et lumineuse par groupe de 2 ou 3 et même 4 personnes ensemble (avec un marquage au sol réalisé en février 20).

Pour la rentrée de septembre 2020, nous pensons pouvoir continuer de mettre à disposition la salle pour pratiquer du badminton en loisir.

Alors, si vous êtes intéressé pour venir jouer entre vous ou avec un copain (copine), nous vous attendons lors de la journée des Associations à la salle Maison des Associations en septembre 2020 si elle a lieu.

>> Yoga



La pratique des postures apporte un bienfait physique et mental, elle procure de la tonicité et de la détente. Il y a de la rigueur, mais sans compétition (ni avec soi, ni avec les autres).

Les exercices sont abordés d'une manière progressive.

Le professeur arrange les postures dans des combinaisons harmonieuses, veille aux moments de repos et de détente. (Ni trop, ni trop peu)

Cette saison, 3 professeures se sont relayées :

LUNDI : Brigitte

20h30-21h45

MARDI : Peggy

10h30-11h45

JEUDI : Hélène

20h30-21h45

A la Maison des Associations

Il est souhaitable que chaque groupe soit de 17 personnes maximum, pour une meilleure assimilation des cours.

Reprise des séances courant septembre 2020.

Renseignements : A-Marie au 07.68.56.85.54

Restons zen.....Bel été



Les renseignements et inscriptions seront pris en septembre et une réunion sera programmée à la mi-septembre pour établir le planning des horaires et jours pour disposer de la salle.

« Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa »

Si vous n'avez pas de raquette pour faire un essai, l'ASLC peut vous en prêter une.

Un certificat médical est obligatoire pour pratiquer le Badminton.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler

Au 06.42.04.51.70 (Christian Durfort)

Le responsable de l'activité. Christian

>> Gym dynamique adultes

Section affiliée à la FFEPGV.

Elle est en France, la 1^{re} fédération sportive non compétitive avec ses 500 000 pratiquants au sein de 5 600 clubs.

Avantages d'une heure de sport par semaine :

Maintenir la forme, Assouplissement – Endurance – Equilibre, Tonification musculaire, Activité physique à la fois bonne pour le corps et pour le moral.

Décomposition d'une heure de cours tout en musique : Echauffements divers : Chorégraphie, step, danse country, petits jeux....

Corps de séance : Pilate, Fitball, renforcement musculaire des cuisses, des abdominaux, des fessiers, des bras... - cardio - ateliers - jeux d'opposition....

Fin de séance : Etirements, stretching, retour au calme.



Responsable : Eliane VERON : 06.27.46.04.27

elianeveron@yahoo.fr

Cours : Mardi de 19h10 à 20h10 (sauf pendant les vacances scolaires) : Maison des Associations. Animatrice : LESLIE



>> Vie associative

>> Baby-gym enfants



(Inscriptions 12 places maximum)



Cours : Le jeudi de 17h15 à 18h15, dans la salle Gaston Langevin, sauf vacances scolaires

Age : Enfants de 3 à 6 ans,

Encadrement : Animateur diplômé.

Tarif : 135 euros pour la licence et 2 euros pour l'adhésion à l'A.L.S.C Trangé, soit 137 euros.

Matériel disponible : Ballons, poutre, trampoline, cerceaux, rubans...

Points forts de cette activité :

- Activité ludique sur la commune,
- Développer les notions de motricité et d'équilibre,
- Evoluer dans un groupe hors scolaire, en respectant des consignes,
- Ma 1^{ère} activité physique et mon 1er pas dans une association.

Responsable : Sébastien TORLAY

Mail : sebastientorlay@yahoo.fr - Tél : 06.61.49.76.58

>> Le Tai Chi Chuan



Technique de santé et art martial, boxe de l'éternelle jeunesse, qui permet de préserver sa santé en travaillant et harmonisant l'énergie interne du corps. Il développe la puissance interne de techniques martiales pour préserver son intégrité physique. Il active l'énergie en libérant les tensions et améliore la concentration et développe l'activité mentale. Il permet de calmer les émotions source des maladies selon la médecine chinoise, et de renforcer le corps.

La pratique lente des enchainements est essentielle pour développer la stabilité dans la mobilité : en apprenant à dissocier le vide du plein, utiliser l'intention et non la force, en se concentrant à coordonner le développement des mouvements de l'intérieur du corps vers l'extérieur avec calme, fluidité et souplesse.

Les cours se déroulent le jeudi de 19h à 20h15 dans la Salle des Associations. La reprise est prévue normalement le jeudi 10 Septembre.

Venez nombreux pour découvrir cette activité avec une garantie d'un bien-être absolu après chaque séance, dans la bonne humeur et la simplicité.

RENSEIGNEMENTS : Aline VOTIER - 06 87 95 30 14 (après 18 h)

Mail : a.votier@orange.fr

Trangé Bougez

Cette association, créée en juillet 2019, a pour but d'organiser et de développer la pratique de la danse et de la zumba, mais aussi d'organiser des manifestations sportives et des événements de toutes natures pour permettre le financement nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci.

VIDE DRESSING

La première manifestation organisée par notre association fût le vide dressing SAMEDI 19 OCTOBRE 2019

Une journée placée sous le signe des petits prix ...

Tandis que certains étaient ravis de vider leurs armoires, d'autres étaient enchantés de faire de bonnes affaires sans se ruiner, avec un large choix de vêtements, chaussures et accessoires pour ado, hommes et femmes.

Une deuxième édition était prévue le 22 mars 2020 mais en raison du confinement celle-ci n'a pas pu avoir lieu. L'évènement sera donc reporté en fin d'année. (octobre?)

VIDE DRESSING

Ados, Hommes & Femmes

22 mars 2020 De 9h à 17h

TRANGÉ



BOURSE AUX JOUETS ET LIVRES

Une bourse aux jouets et livres a également eu lieu dimanche 08 décembre 2019.

Un grand succès qui a permis aux vendeurs de faire de la place dans leur salles de jeux et bibliothèques et aux acheteurs de se faire plaisir à petits prix en cette période de fin d'année...

De quoi charger le sapin de cadeaux au cas où Le Père Noël aurait oublié des choses...

A cette occasion une animation spéciale NOËL a été proposée sur place :

Une photographe professionnelle (MA BOITE A SOUVENIRS) a pu photographier enfants, familles, amis, dans un magnifique décor de Noël ; une belle idée cadeau !!



BOURSE AUX JOUETS ET LIVRES

Notez dès à présent la date pour cette année :
le 06 DECEMBRE 2020



Zumba



Depuis septembre, ALINE anime les cours de Zumba dans la bonne humeur et le dynamisme. De débutantes à confirmées, toutes ont plaisir à partager ces moments de sport et de lâcher prise. Une heure pendant laquelle Aline transmet son énergie et son savoir-faire qui permettent à chacune de se défouler et de se faire plaisir.

Pour rappel : La Zumba est un mélange de rythmes latins, d'entraînement physique et de danse. Cette grande fusion permet d'aboutir à une discipline vraiment différente pour rester en forme en se faisant plaisir !!



Si vous aussi vous souhaitez : brûler des calories, tonifier son corps, prendre du plaisir combattre le stress, améliorer votre coordination, votre équilibre.

**Rejoignez-nous dès septembre :
Le jeudi de 18h30 à 19h30 et de 20h à 21h**

**RENSEIGNEMENTS : Pauline 06 78 90 20 95
pauline.chaperon@laposte.net**



**INSCRIPTIONS DANSE ET ZUMBA FORUM
DES ASSOCIATIONS SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020**



Danse... 2019-2020...

Une saison mouvementée...

Après plus de 10 années en tant que professeur de danse à Trangé, Anne Sophie a décidé de ne plus donner de cours de danse. C'est donc Fanny qui lui succède depuis septembre.

Après des ajustements de groupes, dû à une variation d'effectifs grâce à de nombreux nouveaux élèves, Fanny, a su conquérir le cœur des danseurs et danseuses. Merci à tous et à toutes d'avoir répondu présents pour cette année de changements ! Certaines, fidèles de longue date, d'autres, novices venant parfois de loin, nous avons réussi à créer une nouvelle dynamique qui sera bien évidemment au rendez-vous pour la prochaine saison !

Des cours assurés le mardi et le mercredi en fonction des âges. (De 4 ans aux adultes). Accessible à tous et à toutes, sans niveau pré-requis.



Chorégraphies créées, costumes, accessoires choisis et confectionnés, les élèves étaient prêts pour présenter leur spectacle de fin d'année « Tout commence par un rêve », fin mai. Mais la Covid 19 en a décidé autrement et nous à contraint à annuler cet événement. C'est donc en septembre que les élèves retrouveront le plaisir de danser ! En attendant de vous retrouver encore plus nombreux nous vous souhaitons un bel été ensoleillé !

**RENSEIGNEMENTS : Pauline 06 78 90 20 95
pauline.chaperon@laposte.net**

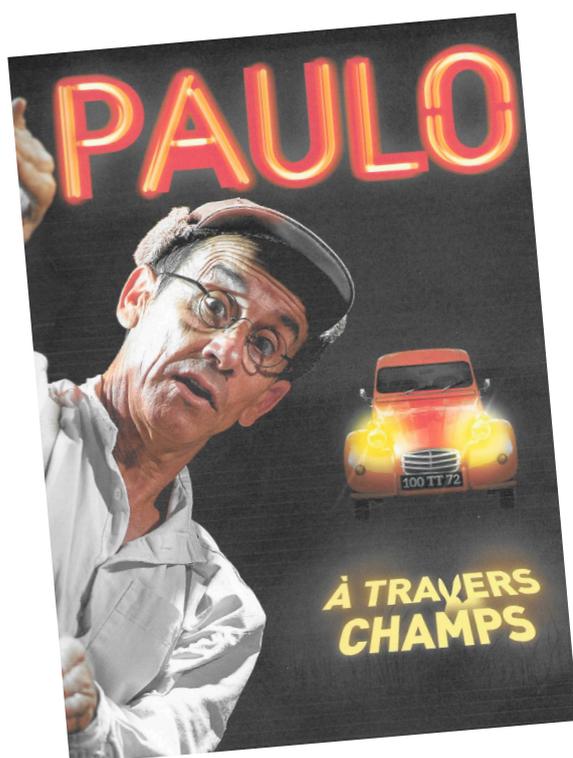
COMITÉ DES FÊTES

>> Vie associative



Rappel des manifestations :

- **Bric à Brac** dimanche 1^{er} septembre (environ 150 exposants),
- **Baby-Broc** dimanche 26 octobre (automne/hiver),
- **Marché de Noël** dimanche 1^{er} décembre (avec l'arrivée du Père Noël en calèche). Un début d'année très particulier touché par la crise sanitaire du COVID 19. Nous vous espérons en bonne santé ainsi que vos proches.
- L'humoriste **PAULO** samedi 29 février salle Gaston Langevin (très grand succès, salle comble),
- **Baby-Broc** dimanche 26 avril (printemps/été) ANNULEE,
- **Fête des parents** dimanche 7 juin (n'aurait pas eu lieu par un manque de participants, chaque année en baisse).



A NOTER SUR VOS AGENDAS

- **Bric à Brac** dimanche 6 septembre (sous réserve),
- **Baby-Broc** dimanche 18 octobre (automne/hiver) sous réserve,
- **Marché de Noël** dimanche 29 novembre avec l'arrivée du Père Noël vers 16h30 (sous réserve).

N'oublions pas les illuminations de notre village par les bénévoles du comité : merci pour les réparations, l'installation et le démontage.

UN GRAND MERCI A TOUS LES BENEVOLES

Tous les membres du comité se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances et **PRENEZ SOIN DE VOUS !**

Brigitte BLANCHET

02 43 88 85 95

joelbrigitte.blanchet@laposte.net



L'association « **Générations Mouvement** » de Trangé avoisine désormais les 70 adhérents. Elle est ouverte à toutes les personnes désireuses de créer du lien sans limite d'âge. « *Pour bien vieillir et conserver notre capital santé, nous avons besoin d'une alimentation équilibrée, de bien dormir, de faire des activités physiques et intellectuelles mais nous avons surtout besoin de conserver des contacts avec les autres, rien n'est plus néfaste que la solitude !* »

Nous sommes affiliés à la Fédération Départementale et en lien très fort avec le secteur de Le Mans Ouest. L'adhésion annuelle de 17 € permet d'accéder aux activités proposées par le département et le secteur. Vous pouvez retrouver les activités départementales sur le site <http://www.generations-mouvement-72.org/>

Le club de Trangé est ouvert tous les mercredis après-midi de 14h à 17h30, « Maison des Associations ».

Nous proposons diverses activités : jeux de cartes, jeux de société, pétanque, marche de 7 à 8 km le dernier mercredi de chaque mois. Nous sommes ouverts à toutes propositions d'activités nouvelles. Notre repas annuel programmé le 21 mars a été reporté à l'automne.

Nous organisons chaque année une sortie d'une journée. Pour 2020, cette sortie était prévue le 26 mai au parc



animalier de Beauval. Suite aux événements liés à la crise sanitaire, cette sortie est reportée au mardi 6 octobre prochain. Il reste quelques places. Le coût de la journée comprenant : le transport, l'entrée au parc ainsi que le repas du midi sur le site, est de 90 €.

Depuis la mi-mars, nous sommes en sommeil et pour beaucoup ce manque de relations et de rencontres est pesant. Les salles municipales étant fermées jusqu'à la fin août, nous aurons la joie de nous retrouver début septembre. En attendant, prenez soin de vous !

N'hésitez pas à passer nous voir le mercredi après-midi, il y a toujours un café, un chocolat, une part de gâteau à partager.

CONTACT : Michelle Séchet 06.15.14.08.71
ou sechetmb@ozone.net

COMITÉ DE JUMELAGE



Le dernier trimestre de l'année 2019 fut animé par un excellent repas réunionnais le samedi 12 octobre et surtout la réception de nos amis anglais du 19 au 24 octobre.

Le programme d'accueil fut diversifié : une journée-excursion au cœur du Val de Loire avec la visite d'une cave à Vouvray, un pique-nique et la découverte du château du Clos-Lucé, dernière demeure de Léonard de Vinci ; une matinée bowling ; beaucoup de temps en famille et une soirée de clôture à la bonne franquette ! Encore une fois, ce fut un échange plein de joies et d'émotions, où nous avons eu le plaisir d'intégrer de nouvelles familles : le comité compte désormais 20 familles trangéennes jumelées avec autant de familles dunstoniennes !

L'année 2020 a débuté comme chaque année par une après-midi théâtre : le dimanche 9 février, la troupe des Baladins de l'Huisne nous a enchantés avec la comédie



« Maman pète les plombs ». La salle était comble et les rires au rendez-vous !

Quant à nos projets du dernier trimestre, une soirée repas à thème (à déterminer) est programmée le samedi 10 octobre 2020, sous réserve des conditions sanitaires bien entendu. Enfin, le déplacement à Dunston du 23 au 27 octobre 2020 est attendu avec impatience par toutes les familles !

Les membres du bureau du Comité de Jumelage TRANGE-DUNSTON vous souhaitent de très bonnes vacances estivales.

CONTACT : trang-dunston.jumelage@orange.fr

Trangé Football Club



Récit d'une autre époque, celle d'avant la crise sanitaire vécue autour de l'école de foot de Trangé :

La saison 2019/2020 avait bien commencé au "Trangé FC" ! Tous les mardis soirs, les nombreux enfants étaient tous heureux de pouvoir s'entraîner sur notre terrain, certes un peu sec à cette période. La trentaine d'enfants (25 licenciés de Trangé, 5 de Chaufour, plus 5 des villages de La Quinte et Degré) pouvaient taper dans le ballon, dribbler leurs copains et frapper aux buts sous les regards de leurs parents souvent nombreux. Les éducateurs, Gérard, Olivier, Hervé, Mika et Florent leurs préparaient les différents ateliers afin d'être performants le samedi matin. Les rassemblements du week-end se déroulaient dans la gaieté ; les parents se prenant au jeu, ils aidaient les éducateurs à encadrer une équipe. Naissance d'une vocation ou simple plaisir, l'avenir le dira...

Puis l'automne est arrivé, avec ses précipitations sans cesse. Quand les entraînements et tournois n'étaient pas reportés, ils se déroulaient dans un climat humide, mais les enfants et les parents étaient présents ! Le café coulait à flot pour réchauffer les accompagnateurs qui observaient les bambins tout trempés...

Le club organisa un goûter de Noël où les parents rapportaient des gâteaux à partager et les enfants avaient pour mission de décorer le sapin du club. Grâce à la participation de la boulangerie, de l'épicerie et de quelques dirigeants en plus, les enfants étaient heureux. Que serait notre club sans cette générosité de nos partenaires et le bénévolat de nos 15 dirigeants ? L'année 2020 a débuté avec cette pluie toujours présente, où le terrain de foot perdait de sa verdure et la municipalité devait déposer les arrêtés presque toutes les semaines. La motivation des enfants se transformait en frustration jusqu'à ce jour du 13/03/2020, date de suspension des compétitions et de tout rassemblement sportif. Le gouvernement nous contraint de rester chez nous afin de nous préserver contre ce nouveau virus. La saison est terminée alors que les beaux jours arrivent...

Après plusieurs jours enfermés à la maison, les enfants ressentent le besoin de se défouler, attendent impatiemment de retrouver leurs copains à l'école ou sur le gazon. Pour les parents, les devoirs transmis par la maîtresse et les jeux d'écoliers à la maison, ils ont dû s'adapter aussi...

Le terrain a été soigné durant cette trêve, le paysagiste et les agents communaux ont œuvré afin qu'il retrouve un état praticable



(décompactage, rebouchage des trous, regarnissage...). Les dirigeants se sont entretenus à distance car durant cette période de confinement les visioconférences remplaçaient les réunions et les décisions se prenaient par téléphone.

Nous sommes à l'aube de la saison 2020-2021, mais nous ne pouvons la préparer avec certitude, la situation sanitaire nous maintenant dans le flou. Quand retrouverons-nous le terrain ? Pouvons-nous organiser une assemblée ?

Notre volonté étant d'avancer et de s'unir pour aller plus loin, nous avons continué à travailler. Depuis plusieurs mois déjà, les dirigeants du Trangé FC et ceux du club de foot de Chaufour Notre Dame (avec lequel Trangé est proche car depuis quelques années les enfants jouent ensemble) se réunissent régulièrement afin de préparer l'avenir à travers une fusion des 2 clubs. Celle-ci a été actée début mai 2020, pour une mise en application dès la reprise de la saison 2020-2021. Une nouvelle page est désormais à écrire, laissant derrière nous ces conditions climatiques et sanitaires. Nous travaillons tous ensemble pour que celle-ci soit la plus plaisante possible, en attendant de retrouver la convivialité et les valeurs du football qui nous sont chères.

A tous les lecteurs et vos proches, nous vous attendons nombreux dès la rentrée sur nos terrains, pour jouer, encadrer, arbitrer, devenir membre de notre club, que vous pourrez tous supporter sous le nom de « **Trangé-Chaufour AS** » !



SUIVEZ L'ACTU SUR

<https://trange-chaufour-as.footeo.com/>

Merci par avance, et bonnes vacances. Sportivement,

Fabien VALLEE,
Président Trangé FC
06 82 62 74 99

TC REJOINS LE CLUB
TRANGE-CHAUFOUR AS
ENFANTS, ADOs, PARENTS

SOYEZ LES BIENVENUS POUR PARTAGER
SPORT ET CONVIVIALITE !

JOUEUR
DIRIGEANT
EDUCATEUR
BENEVOLE
ARBITRE

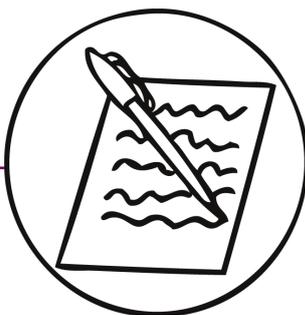
Catégories Jeunes
Né(e) entre 2010 et 2015
Hervé 06 30 96 32 24

Né(e) entre 2003 et 2009
Thomas 06 24 28 03 66

Catégories Encore Jeunes
Séniors
Alain 06 35 10 71 49
Foot à 7
Alexis 06 52 83 61 72

Vétérans
Fabrice 07 83 07 91 21

POUR SUIVRE L'ACTU DU CLUB :
[TRANGE-CHAUFOUR-AS.FOOTEO.COM](https://trange-chaufour-as.footeo.com)
ET NOTRE PAGE FACEBOOK



Vous avez des idées ?

Vous avez des interrogations ?

Vous avez des remarques à formuler ?

N'hésitez pas à nous le faire savoir en adressant cette page (à détacher) à la Mairie.
Si vous souhaitez une réponse, merci de nous laisser vos coordonnées.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

TEXTE :



g.
h.
i.
j.
k.
l.
m.
n.
o.
p.
q.
r.
s.
t.
u.
v.
w.
x.
y.
z.



>> Les Maisons-Rouges : Un centre bourg décalé

L'origine de Trangé remonte à l'époque gallo-romaine. Sa particularité tient principalement à la dispersion de son habitat fait principalement de hameaux et de lieux-dits. En 1836, on dénombrait une quinzaine de hameaux dont les plus importants étaient les Maisons Rouges avec 56 habitants, les Bois ; 36 habitants, le Petit Roux ; 23 habitants et la Bruyère ; 22 habitants. La population totale de Trangé était alors de 493 habitants.



Pourquoi l'émergence du hameau des Maisons Rouges ? Pourquoi avoir connu un tel essor devenant ainsi le centre bourg décalé de Trangé, regroupant la plupart des commerces ?

La première raison tient à sa situation. Il est nécessaire pour cela de se reporter à la cartographie existante de l'époque et notamment la carte de Cassini de 1765. Celle-ci, très détaillée, non seulement positionnait et identifiait par des symboles spécifiques chaque lieu et chaque type de construction, mais elle indiquait également les voies de communication. Il s'agissait de chemins médiévaux souvent mal entretenus et difficilement praticables, notamment en période hivernale. Nous remarquons sur cette carte qu'après une bifurcation à "La Foresterie", l'une de ces voies de grand passage, venant du Mans, passait à proximité des Maisons Rouges, lieu identifié comme étant un "hameau sans église", ignorant le centre bourg de Trangé et son église esseulée au milieu des champs.

Ces chemins médiévaux étant devenus insuffisants et paraissant indignes d'un grand roi, on envisagea la création de routes majestueuses, en ligne droite. Ce fut en 1719 que les chemins furent classés.

On désigna alors ceux qui devaient prendre le titre de routes royales.

La deuxième raison tient donc à la création de la route royale de Laval à Blois en 1766, passant par les Maisons Rouges, que l'on voit tracée sur la carte de Cassini, mais non encore existante. Maulny écrit dans ses mémoires (A.D. Fonds municipal N°21) que le « 20 novembre 1766, on a commencé à ouvrir le grand chemin qui doit conduire du Mans à Laval, l'ancienne route étant impraticable ». En 1786, elle n'était pas encore terminée et elle ne le fut réellement qu'en 1791. Elle a été goudronnée en 1927.

La troisième raison tient à l'existence, parallèlement à l'axe routier, d'une voie ferrée reliant Le Mans à Saint-Denis d'Orques, passant par Rouillon – Trangé Maisons Rouges – Chaufour – Degré La Quinte, etc., sur laquelle circulait un tramway.



C'est dans sa séance du 29 octobre 1874, que le Conseil Général exprime le vœu qu'il soit étudié sur quels routes ou chemins du département « il serait possible, à raison de leur largeur et de leur pente, d'établir des tramways à traction de chevaux ou de locomotives, dans le but de desservir les chefs-lieux de canton et autres localités importantes qui n'ont pas le bénéfice d'être situées sur un chemin de fer ».



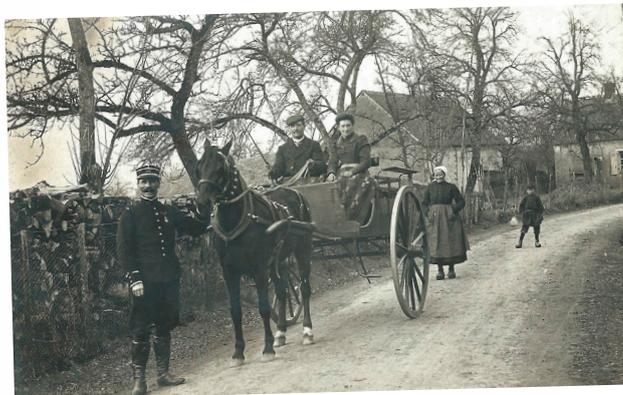
>> Les Maisons-Rouges : *Un centre bourg décalé*

Le réseau de Le Mans à Saint-Denis d'Orques passant par les Maisons Rouges fait partie du premier réseau qui a été ouvert en 1888. Une délibération a été prise à Trangé pour la construction de la gare aux Maisons Rouges en 1898 (Maire : Comte Georges de Grandval).

Au 1er mai 1939, la ligne est signalée comme étant déclassée. Toutefois, une délibération a été prise en novembre 1943 par le Conseil municipal de Trangé pour l'électrification de la gare de Trangé-Chaufour. Il est fort probable que le tramway avait été remplacé par un service de car.

Cet axe, devenu une importante voie de circulation, a donc permis l'émergence aux Maisons Rouges de la plupart des commerces de Trangé, confortant sa position stratégique, mais isolant un peu plus le centre bourg. Les plaques de cocher en sont l'illustration, dissociant le hameau de la commune de rattachement.

Les cartes postales anciennes sont les témoins de ce passé dynamique.



7498. - TRANGÉ (Sarthe) — Les Maisons rouges - Route nationale de Laval au Mans

>> Les Maisons-Rouges :

Un centre bourg décalé

Aujourd'hui, la volonté de la municipalité est de fusionner tous ces hameaux dispersés, afin de redonner à la commune une image de bourg traditionnel centré sur son église.

>> Un peu d'histoire...



Collecte

Trangé

des petits déchets verts Réservée aux particuliers.

Privilégiez le compostage à domicile ou l'apport en déchèterie*.

Le dépôt au pied du conteneur est strictement interdit et passible d'une amende allant jusqu'à 1 500 €.



- Les déchets de tonte
- Les feuilles mortes
- Les petits branchages (longueur inférieure à 2 m et diamètre inférieur à 10 cm)



- Les troncs
- Les arbustes
- Les branches (longueur supérieure à 2 m et diamètre supérieur à 10 cm)
- Les sacs plastiques

* Les horaires sont consultables sur lemansmetropole.fr / Service Propreté : 02 43 47 47 60



>> **Du nouveau dans le recyclage de vos déchets**

Les nouvelles consignes de tri

